

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA  
20 novembre 2006  
Montréal, Canada**

---

La réunion est ouverte à 9h00.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette seconde réunion du Conseil de fondation de 2006. C'est un plaisir de revoir tout le monde à Montréal. Jetant un coup d'œil autour de la table, il rencontre un certain nombre de visages familiers, mais également quelques personnes nouvelles. Il demande à chacun de se présenter. Les membres suivants assistent à la réunion :

M. Richard Pound, Président de l'AMA; M. Peter Schonning, représentant M. Brian Mikkelsen, ministre de la Culture et du Sport, Danemark, vice-président de l'AMA; M. Phil Craven, président du CIP; le Dr Patrick Schamasch, directeur médical du CIO, représentant le Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; M. Christophe de Kepper, directeur de cabinet, CIO, représentant M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo de Rose, président de la commission médicale du PASO; M. Richard Young, représentant l'ACNO; M. Andrew Ryan, directeur de l'ASOIF, représentant le Dr Tamas Ajan, membre du CIO; M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO, président du comité Santé, Médecine et Recherche; M. Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse et des Sports, France; Mme Rania Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; le Dr Christopher Bergner, vice-ministre de l'Intérieur, Allemagne; Mme Tanja Saarela, ministre de l'Éducation, Finlande; Mme Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe, représentant M. Terry Davis, secrétaire général, Conseil de l'Europe; M. Bala Bawa Ka'oje, ministre des Sports et du développement social, Nigeria; M. Ali Rezgui, chef de cabinet, représentant M. Yahia Guidoum, ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Lionel Weekes, secrétaire permanent, division des affaires de la Jeunesse et des Sports, représentant M. Anthony Wood, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Barbade; le Professeur Claudio Morresi, président du CONSUDE; M. Ramlan Abdul Aziz, directeur général, Conseil national des sports, Malaisie, représentant Mme Datuk Azalina Othman Said, ministre de la Jeunesse et des Sports, Malaisie; M. Kamal Al-Hadidi, directeur, Centre national de toxicologie, Jordanie; M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale du sport d'État, Chine; M. Trevor Mallard, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande, représentant le professeur David Gerrard, président, Agence néo-zélandaise contre le dopage dans le sport; M. Noboru Nishisaka, directeur adjoint, bureau des Sports et de la Jeunesse, représentant M. Toshiaki Endo, vice-ministre exécutif, Education, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Vyacheslav Fetisov, président du comité des sportifs de l'AMA et du comité d'État pour l'éducation physique et le Sport de la Fédération russe; M. Scott Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; Sir Craig Reedie, membre du CIO; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. James Cameron, responsable principal, division Arts et Sports, département Communication, Technologie et Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Sports, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO, président de la FINA; M. Michael Chong, ministre des Sports, Canada; M. Howman, directeur général, AMA; M. Andersen, directeur,

Standards et Harmonisation, AMA; M. Moser, directeur du bureau régional européen; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Torres Villegas, directeur régional du bureau d'Amérique latine; Mme Hunter, directrice, Communication, AMA; le Dr Garnier, directeur médical, AMA, bureau régional européen; le Dr Rabin, directeur scientifique, AMA; Mme Carter, directrice, Éducation, AMA; M. Niggli, directeur Finances et Juridique, AMA.

M. Ricci Bitti est excusé; il a eu un retard d'avion en Chine.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : Elizabeth Ferris, Dmitry Tugarin, Juha Viertola, Paul Marriott-Lloyd, Mpumi Sibila, Yoko Tanabe, Stephane Diagana, Rosa Mota, Michael Gottlieb, Timop Kaukilahti, Daniel Jacobovich, Sirpa Hartojoki, Akinvumi Amao, Olufemi George, Zhang Jian, Shi Kang Chen, Yuan Hong, Naomi Yokohama, Shin Asakawa, Yoshiyaka Oochi, Mikio Hibino, Vuyo Nghona, Klaus Pöhle, Yong-Seung Kim, Sojeong Park, Olivier de Hon, Peter de Klerk, Stanislas Frossard, Joseph De Pencier, Joe Van Ryn, Larisa Galadza, Sue Neill, Jude Ellis, Neil Murrell, Jean-François Vilotte, Magali Andrier.

## **2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 14 mai 2006 à Montréal**

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 14 mai 2006 à Montréal. En l'absence de commentaires ou correction avant midi le jour même, il considérera ce procès-verbal comme approuvé tel que diffusé.

### DÉCISION

Le procès-verbal de réunion du Conseil de fondation du 14 mai 2006 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL commence son rapport en informant les membres que des décisions ont été prises la veille par le Comité exécutif.

La première décision porte sur un point politique énoncé à plusieurs occasions mais qui vient en réponse à une correspondance récente des FI : l'AMA n'est pas une organisation de service pour les FI. Elle vérifie et surveille l'application du Code mondial antidopage et remplit ce rôle sous la direction du Conseil de fondation et du Comité exécutif

Le deuxième élément se rapporte à la politique d'investissement. Le comité Finances et Administration l'a soumise au Comité exécutif, qui l'a acceptée. Il s'agit d'un choix prudent, et Sir Craig Reedie s'exprimera à ce sujet ultérieurement si davantage d'informations sont nécessaires.

L'AMA a un nouveau domicile légal du fait de son déménagement dans Lausanne. Ceci a entraîné le dépôt au registre du commerce du changement d'adresse légale de l'AMA en Suisse.

Le Comité exécutif, depuis septembre, a approuvé par vote circulaire l'accréditation d'un nouveau laboratoire à Salt Lake City. L'AMA dispose désormais de 34 laboratoires, puisque le Comité exécutif a réaccrédité les 33 autres laboratoires à l'issue de la procédure de vérification annuelle.

Le Comité exécutif a reçu un rapport d'un comité spécialement mandaté pour rendre compte des coûts de la lutte contre le dopage dans le sport. Après réception de ce rapport, le Comité l'a confié à l'administration, qui en fera l'usage approprié dans son travail.

Enfin, un certain nombre de projets de recherche en sciences sociales ont été définitivement approuvés.

Tels ont donc été les points abordés à la réunion de la veille et sur lesquels des décisions ont été prises.

En relation avec son rapport, les membres disposent de ses comptes rendus rédigés en septembre et novembre. Il n'est pas dans son intention de les répéter, mais il souhaiterait souligner deux points susceptibles d'intéresser les membres.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, M. Marriott-Lloyd est présent et il s'exprimera sur ce sujet durant la présente réunion

À propos de la FIFA, les règles de cette Fédération ont changé après réception de l'avis consultatif du TAS en avril dernier. L'AMA a rencontré l'administration de la FIFA et est désormais satisfaite de la manière dont les règles sont prises en compte. Un point demeure toutefois en suspens, et il est en cours de règlement. Il s'agit du droit d'appel par la FI des décisions de ses propres FN. Ceci nécessite un amendement à ses statuts, ce qui interviendra à son Congrès en mai 2007.

Le TAS a modifié ses règles pour que les avocats qui se présentent devant lui ne puissent pas également apparaître en tant qu'arbitres. Ceci supprime une pierre d'achoppement que l'AMA signalait depuis quelque temps et est considéré comme un changement bienvenu dans la manière dont le tribunal mène son action.

L'AMA a eu une réunion extrêmement fructueuse avec Interpol au début octobre, et un protocole d'entente sera signé avec cette organisation. L'AMA respecte l'action d'Interpol, qui opère d'une manière qui lui est très semblable, en cela qu'elle repose beaucoup sur la participation des agences nationales à ses activités. Il en profite pour inciter toutes les autorités publiques présentes à ce que les agences responsables de l'application des lois dans leur pays disposent d'un lien approprié avec Interpol. Ceci aidera certainement l'Agence dans la manière dont elle envisage le partage de l'information dans le monde, et cela correspond à certaines conclusions du symposium sur les enquêtes qui s'est déroulé il y a quelques semaines à Colorado Springs. Il a prévu de faire une présentation complète sur ce sujet plus tard.

L'enquête espagnole connue sous le nom d'Opération Puerto en Espagne a soulevé beaucoup d'intérêt. L'AMA est informée par les autorités espagnoles de sa progression. Celle-ci demeure bloquée pour le moment du fait d'une décision judiciaire qui empêche les autorités espagnoles de partager avec l'UCI les preuves obtenues dans l'enquête. En conséquence, la procédure de sanctions sportives ne peut être appliquée. L'AMA continue de discuter de la question avec l'Espagne, et elle s'est rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'une décision du ministre des Sports, mais bien de celle d'un officier judiciaire respectant le droit espagnol. L'AMA espère parvenir à des contacts assez poussés avec les autorités politiques et judiciaires espagnoles que celles-ci mettent à disposition ces informations aussi rapidement que possible.

Au cours des semaines passées, l'AMA a tenu plusieurs réunions avec des représentants de ligues majeures aux Etats-Unis. L'Agence progresse dans ses relations avec elles et espère qu'avec le temps, elles veilleront à ce que le sens du Code et de la Liste soit respecté par leurs joueurs, car les associations de joueurs sont bien la force derrière la résistance actuelle. Il reviendra avec un compte rendu sur cette question à la réunion de mai.

En ce qui concerne les statistiques, l'AMA publie tous les ans celles qu'elle reçoit des laboratoires accrédités. Elles font état du nombre d'échantillons analysés et des résultats qui s'y rapportent. Toutes les organisations antidopage, y compris les FI et les ONAD, ont la responsabilité en vertu de l'article 14 du Code de rendre compte des conclusions de leur procédure de gestion des résultats à l'AMA. Celle-ci encourage toutes les OAD à le faire afin que, lorsque ces statistiques seront publiées en 2007, celles-ci puissent démontrer que la procédure complète est bien respectée par les FI. Il demande au Conseil de fondation de s'assurer que leurs mandants et autres organismes dont ils sont

responsables transmettent ce rapport, très utile pour le développement des statistiques annuelles.

M. BESSEBERG estime qu'il est important que les chiffres publiés par l'AMA soient exactement les mêmes que ceux dont rendent compte les FI. Il règne une certaine confusion, notamment chez les journalistes qui indiquent que les FI ne rendent pas compte du même nombre de cas positifs que les résultats d'analyse anormaux annoncés par l'Agence. Tout le monde ici sait que les raisons en sont les AUT. Il apprécie que l'AMA prenne cette initiative, mais son rapport devrait être le même que celui des FI. Il est essentiel d'éviter la confusion et toute suspicion.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST annonce qu'il a fait part de la préoccupation du CIO à propos de l'enquête en cours en Espagne mentionnée par le directeur général. Il apprécie l'aide au sport apportée par les autorités publiques en identifiant ceux qui se dopent. Toutefois, il est utile d'indiquer au grand nombre d'autorités publiques présentes le dilemme du sport dans certaines situations. Lorsque ce type d'enquêtes prend énormément de temps, cela signifie que des personnes suspectées d'avoir commis une infraction de dopage peuvent recommencer à concourir, alors que l'un des principaux objectifs devrait être d'assurer que les sportifs qui ne se sont pas dopés aient la garantie qu'ils n'auront pas à concourir contre des sportifs qui se sont dopés. Malheureusement, lorsque les enquêtes souffrent d'un tel délai, ce n'est pas possible.

La situation est la même pour les FI d'hiver. Une enquête est en cours en Italie depuis les Jeux olympiques d'hiver de Turin. Les autorités publiques italiennes font ce qu'elles peuvent, et il leur en est reconnaissant, mais l'hiver approche et elles ne sont parvenues à aucune conclusion. Il craint que des sportifs qui en fait ne devraient pas être admis ne concourent durant la saison d'hiver. Il soulève la question pour que les autorités publiques soient informées du problème que rencontre le monde sportif. Il est reconnaissant de toute aide que l'AMA pourra offrir pour accélérer la procédure.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise à l'intention de M. Besseberg, pour aider à dissiper la confusion concernant les statistiques, que les laboratoires reçoivent des agents de contrôle du dopage (ACD) des informations qui contiennent le nom du sport. Dans de nombreux pays, il est possible que le sport en question ne soit pas géré par une FI. Par exemple, le triathlon est un sport, mais toutes les manifestations internationales ne relèvent pas de l'ITU. Les chiffres de l'AMA proviennent des rapports d'ACD et non des FI. Un autre exemple est l'usage du mot football, qui peut indiquer plusieurs sports : le football « classique », le football australien, la Ligue nationale de football des États-Unis, le rugby et la ligue de rugby. C'est pourquoi la terminologie utilisée par les ACD est très importante pour l'AMA, et elle s'efforce d'encourager les ONAD et les FI à être très descriptives lorsqu'elles remplissent leurs formulaires de contrôles du dopage. L'AMA fera de son mieux pour que le tableau soit présenté le mieux possible l'année prochaine, pour autant que les FI lui transmettent les informations nécessaires.

Au professeur Ljungqvist, il répondra sous la forme d'une présentation qu'il est sur le point de faire au Conseil de fondation, conclusion du symposium organisé par l'AMA en partenariat avec l'USADA et l'USOC à Colorado Springs la semaine précédente. L'objectif était de faire progresser les divers points soulevés par le professeur Ljungqvist, afin que chacun comprenne bien comment des enquêtes peuvent être menées par les pays pour aider le Mouvement sportif.

Le modèle traditionnel en relation avec la lutte contre le dopage dans le sport est concentré sur le sportif, avec les contrôles, la recherche et l'éducation. Ce modèle a eu pour résultat des avancées au cours des dernières années. L'AMA a détecté avec succès la darbépoïétine à Salt Lake City en 2002. Elle a fait progresser la lutte contre le dopage grâce à la détection de l'EPO et a obtenu des améliorations dans les méthodes de détection et, désormais, la recherche bénéficie de sommes conséquentes. L'AMA est très patiente dans ses projets de recherche. Ceux-ci sont très longs et les membres doivent se rappeler que quatre à cinq ans sont parfois nécessaires pour en mener un à terme, de la même façon que les enquêtes demandent du temps. L'un des problèmes de l'AMA est

que dans le cas de certaines substances interdites, elle est un peu en retard sur les tricheurs. Elle sait, par exemple, que l'hormone de croissance est utilisée en presque totale impunité par un certain nombre de sportifs.

D'autres aspects méritent d'être ajoutés au modèle. Actuellement, le sportif subit des influences immédiates, à savoir celles des entraîneurs, des éducateurs, des parents, des médecins, des coéquipiers, des administrateurs, des agents et des sponsors. Tous peuvent faire pression ou être à l'origine d'une tension pour le sportif. Il existe, en outre, une série d'influences sociétales et le problème permanent de la fabrication « souterraine » de substances interdites contrefaites. Internet joue un rôle significatif. Il est très facile désormais de se procurer des substances interdites par cette voie-là. On veut ajouter à cela les trafiquants et le lien avec les syndicats du crime organisé qui font plus d'argent dans le trafic des stéroïdes et de l'hormone de croissance qu'en écoulant les drogues « traditionnelles ». Tel est le tableau de la situation actuelle.

Si on considère la méthode traditionnelle, les points à l'écran représentent les violations du Code résultant de prélèvements d'échantillons. Ensuite, il y a toute une série de violations supplémentaires qui ne peuvent être trouvées à partir d'un prélèvement d'échantillons et qui vont jusqu'à l'implication de l'entourage. Il est indispensable d'étudier la manière de collecter des preuves en relation avec ces violations de dopage potentielles. Cela ne peut provenir que d'enquêtes. En observant l'histoire récente, certaines des grandes découvertes dans la lutte contre le dopage dans le sport, ont pour origine des enquêtes réalisées par des agences gouvernementales. Tout le monde se souvient du raid Festina en 1998, opération de la police française ; de la saisie de produits importés par l'équipe chinoise de natation en 1998 par les douanes australiennes; de l'enquête BALCO, résultat d'un travail réalisé par un inspecteur très intelligent; de l'affaire Cofidis, autre exemple, en France, d'une opération de police; de l'opération Gear Grinder en 2005, résultat de l'action de l'Agence antidrogue des États-Unis; de l'enquête de Turin et de l'Opération Puerto en Espagne. Ce qui est significatif dans chacune de ces découvertes est identique, en cela qu'elles ont été réalisées par des agences gouvernementales. Et aucune d'entre elles n'a de lien avec les ministres ou département des Sports dans ces pays. Ces agences opèrent selon le droit du pays dont elles relèvent et qui leur confère le pouvoir de mener des enquêtes. Le Mouvement sportif repose sur ces agences pour le partage d'informations, afin de pouvoir procéder sans s'en tenir seulement au prélèvement d'échantillon.

À Colorado Springs, une discussion a eu lieu sur la manière d'aller de l'avant avec cette combinaison de techniques. Il est nécessaire de poursuivre les prélèvements d'échantillons, mais il est indispensable de réfléchir à un processus de meilleure qualité, avec des analyses de laboratoire affinées, des contrôles plus pointus, c'est-à-dire ciblés en fonction de renseignements obtenus par les organisations antidopage. De sorte que, les personnes devant être contrôlées, ou susceptibles d'être amenées à tricher, sont efficacement testées. Entre également en ligne de compte le suivi longitudinal, que le Dr Garnier mentionnera dans son rapport ultérieurement, avec le « Passeport de l'athlète », le tout accompagné d'un niveau de recherche significatif. Une autre façon de progresser est de faire bon usage de la médecine légale. L'Agence est en train de mettre cela au point avec certains de ses collègues du laboratoire de Lausanne. Puis il y a les enquêtes. Pour celles que les agences gouvernementales doivent entreprendre, il leur faut un cadre légal qui leur permette de les réaliser. Ces enquêtes permettent ensuite à ces agences de progresser et de trouver des preuves. L'AMA doit établir des relations de confiance avec ces agences, pour qu'elles comprennent son travail et envisagent comment pourrait s'opérer un partage des informations obtenues dans leur rôle respectif.

L'AMA organisera un autre symposium et va concevoir des modèles de bonnes pratiques. L'Australie constitue un excellent exemple avec sa nouvelle agence antidopage, qui a le pouvoir de mener elle-même des enquêtes et de partager des informations avec les agences gouvernementales chargées de réunir des preuves. Il estime que les résultats de l'expérience australienne pourraient servir d'exemples et être avantageusement utilisés par d'autres ONAD.

L'Agence va également étudier comment inciter les gouvernements à créer des statuts accordant aux organisations antidopage des pouvoirs appropriés ou la possibilité d'établir un lien entre les organisations antidopage et les autres agences gouvernementales. Il s'agit d'un aperçu de la voie à suivre. Il pourra en rendre compte de manière plus approfondie en mai 2007.

LE PRÉSIDENT précise que les représentants de certaines organisations sportives doivent savoir qu'en tant qu'agence internationale, l'AMA a spécialement exigé la possibilité de rencontrer les autorités sportives et judiciaires espagnoles pour envisager (sans interférer dans aucune affaire en cours) les possibilités d'accélérer le partage des informations. Il est indispensable que les autorités publiques comprennent que le Mouvement sportif doit réagir plus vite que la procédure judiciaire normale.

L'Agence a également contacté les autorités italiennes pour leur rappeler que des saisies sont intervenues en février de cette année à Turin et que dix mois plus tard certains des sportifs concernés vont tout de même se retrouver en compétition. Ce délai n'est pas acceptable pour le Mouvement sportif.

La combinaison proposée par le directeur général, avec la possibilité de proposer des modèles, est devenue une priorité pour l'AMA. Il n'est plus vrai que les sportifs prennent des substances ou utilisent des méthodes plus ou moins de leur propre chef. Les systèmes sont internationaux, hautement organisés et sophistiqués, et ils exigent la collaboration des autorités sportives et gouvernementales. S'il y a une priorité à laquelle l'Agence est confrontée à l'heure actuelle, c'est bien celle-ci. Il espère que tous ceux qui sont en relation avec les autorités publiques pourront commencer à réfléchir à ce qui pourrait être fait à l'avenir.

SIR CRAIG REEDIE demande au président de poursuivre ces efforts, car la question est urgente. Le rapport qui vient d'être soumis montre la voie à suivre, mais un problème particulier subsiste avec les questions de l'Espagne et de l'Italie, et c'est le sport qui sera embarrassé si cela ne peut être résolu. Si des sportifs concourent alors qu'ils ont été mis en examen, il est indispensable pour le sport que l'enquête soit réalisée le plus rapidement possible, afin que les autorités compétentes du Mouvement sportif puissent traiter la question à leur tour. Il est facile de demander à l'AMA de travailler plus. Néanmoins, c'est ce qu'il fait.

LE PRÉSIDENT répond que c'est ce que fera l'Agence.

MME DE BOER-BUQUICCHIO confirme que, pour le Conseil de l'Europe, la question de la disponibilité des substances est importante, et elle a été abordée à une réunion organisée à Paris par le Conseil de l'Europe avec Interpol. La circulation de l'information entre les diverses autorités, les agences responsables de l'application de la loi et Interpol, est primordiale et vivement encouragée. Le problème, ce sont les failles dans la législation des États membres. Il est devenu hautement nécessaire que les agences responsables de l'application de la loi les suppriment. Le Conseil de l'Europe s'est engagé en ce sens. La circulation des informations et des renseignements ne devrait pas aller que dans un sens, à savoir seulement des gouvernements vers les agences antidopage. Elles devraient également circuler dans l'autre direction, par exemple lorsque les organisations antidopage ont des soupçons sur un sportif, ou l'entourage d'un sportif pour permettre aux agences responsables de l'application de la loi de lancer des enquêtes.

Le Conseil de l'Europe envisage un texte au niveau européen sur le trafic de substances dopantes. Il s'agira d'un protocole additionnel à la Convention de l'UNESCO, espérant une collaboration étroite du Conseil de l'Europe, d'Interpol et de l'AMA. Cet exemple pourrait être partagé et peut-être suivi par d'autres régions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le Conseil de l'Europe de sa proposition. Il la soumettra au prochain symposium sur le sujet, qui aura lieu au Royaume-Uni. Actuellement, il n'existe pas de réglementation relative aux substances interdites, et les

agences n'ont pas le pouvoir de prendre des mesures. Il est possible que le symposium d'avril permette de progresser considérablement en ce sens.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème national, mais qu'il est intercontinental. L'AMA doit s'assurer qu'existe une certaine forme d'harmonisation dans le monde, parce que du côté des fournisseurs de drogue, il y a des gens très créatifs.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

### **4. Juridique**

#### **4.1 Compte rendu de l'activité juridique**

M. NIGGLI précise qu'il va commenter son rapport.

À propos d'ADAMS, les membres vont bénéficier d'une présentation complète sur les aspects techniques plus tard dans la journée. Du point de vue juridique, ADAMS n'a pas été sans provoquer de questions par le passé et, le 31 août, une séance plénière du groupe consultatif sur les questions juridiques du Conseil de l'Europe a eu lieu à laquelle a été soumise une présentation complète de la situation juridique d'ADAMS. Les questions posées et les réponses faites figurent en annexe dans le dossier des membres. La situation est désormais claire, et les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés par ADAMS sont bien définis. Il est convaincu que le système respecte absolument la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données et la directive de l'Union européenne 95/46. Il espère que le groupe de protection des données du Conseil de l'Europe leur transmettra en décembre un rapport sur ADAMS pour confirmer cette position.

Pour la FIFA, il informe les membres qu'en attendant que cette FI ait modifié ses règles concernant l'appel des décisions de ses FN, l'AMA surveille la situation et a déjà exercé son droit d'appel devant le TAS à deux occasions. La première audition porte sur une décision portugaise nationale. Elle aura lieu le 11 décembre. Cette affaire, toutefois, sera traitée selon les anciennes règles de la FIFA, ce qui posera peut-être des problèmes juridiques.

La décision a été prise par le TAS dans l'affaire Eder, de maintenir la sanction d'un an contre l'appel du sportif. Cette décision est partiellement satisfaisante, car l'AMA avait demandé une sanction plus lourde.

L'affaire Lagat a pour sa part été traitée par les tribunaux civils allemands. La décision rendue au début septembre est excellente pour l'AMA et l'IAAF. La plainte du sportif a été entièrement rejetée, et celui-ci a décidé de ne pas faire appel. L'affaire est donc classée, et l'Agence va désormais s'efforcer d'obtenir un remboursement des frais engagés. Elle a l'intention de publier l'intégralité de la décision sur son site Internet dès qu'elle sera traduite de l'allemand.

Le TAS a confirmé une décision intéressante de l'ITF à propos d'un mineur. Le mineur avait tenté de se soustraire aux règles antidopage en prétendant que ses parents ne les avaient pas approuvées avant de l'inscrire à la compétition. Le tribunal a décidé que le simple fait de participer impliquait une acceptation des règles, même pour un mineur.

Le cas 19 présenté dans le dossier a fait tout particulièrement l'objet de discussions lors de la réunion du Comité exécutif la veille. La sanction repose sur les anciennes règles de la FIFA, ce qui est la raison pour laquelle il s'agit d'une sanction de six mois. Le problème est que cette décision comprend un paragraphe de commentaires spécifiques relatifs au football, ce qui entraîne une distinction entre un sport et les autres. Le Comité exécutif a vivement ressenti cela comme inapproprié et en opposition avec le principe

d'harmonisation. Le Comité exécutif a donc demandé à l'administration de l'AMA d'adresser en son nom une lettre au TAS pour préciser ce point.

LE PRÉSIDENT fait observer qu'il s'agit de bons résumés, qui font état d'un modèle plutôt consistant. L'AMA commence à disposer d'un corps de jurisprudence qui à long terme finira par réduire le nombre d'appels inutilement portés devant le TAS ou d'autres entités disciplinaires

MME BOER-BUQUICCHIO fait part de sa satisfaction devant les efforts consacrés à faire respecter les standards de protection des données et confirme que le groupe de protection des données du Conseil de l'Europe rendra un avis juridique formel sur cette observance à la fin décembre.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité juridique.

#### **4.2 Amendements constitutionnels – Appartenance au Conseil de fondation**

M. NIGGLI annonce que la modification des Statuts de l'AMA résulte du travail réalisé au cours de la précédente réunion. Un groupe de travail a été institué à la suite de la réunion de mai et a étudié la manière de parvenir à cette modification. Les propositions du groupe ont été soumises en septembre au Comité exécutif, qui les a approuvées. La recommandation a ensuite pris forme et elle sera intégrée dans les Statuts. C'est le document soumis aux membres. Il s'agit simplement d'une modification de l'article 6 qui supprime toute limite au nombre de mandats des membres du Conseil de fondation, et un changement de l'article 7 qui précise désormais d'une part que le président et le vice-président peuvent être choisis en dehors du Conseil de fondation, et d'autre part le principe de rotation entre autorités publiques et sportives, sous réserve de candidatures convenables à ces fonctions et d'un nombre de mandats du président limité à deux fois trois ans en principe, sous réserve là encore de candidatures convenant à la fonction. Ces amendements aux Statuts exigent un vote à la majorité des deux tiers. Il suggère de nommer scrutateurs MM. Joseph de Pencier et Michael Gottlieb.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont satisfaits que les deux personnes indiquées par M. Niggli soient nommées scrutateurs.

M. NIGGLI souhaiterait que le Conseil de fondation se prononce sur cet amendement à main levée.

LE PRÉSIDENT note que tous les membres sont favorables aux amendements des Statuts de l'AMA proposés.

#### DÉCISION

Les modifications proposées aux Statuts de l'AMA sont approuvées à l'unanimité.

#### **4.3 Modification de l'inscription au registre du commerce suisse**

M. NIGGLI demande au Conseil de fondation de voter la modification de l'inscription au registre du commerce suisse. Étant donné que M. Walker ne fait plus partie du Conseil de fondation, il est proposé de supprimer sa signature et de la remplacer par celle du vice-président qui sera élu.

LE PRÉSIDENT veut savoir si tout le monde est favorable à la modification proposée.

#### DÉCISION

La modification d'inscription proposée au registre du commerce suisse est approuvée à l'unanimité.



## **5. Fonctionnement/Administration**

### **5.1 Élection du vice-président de l'AMA**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que les membres ont été avisés de la procédure d'élection du vice-président de l'AMA. Une candidature a été reçue. Il s'agit du ministre des Sports français, M. Lamour. Un vote est nécessaire.

LE PRÉSIDENT demande à tous ceux qui sont favorables de lever la main.

M. LAMOUR remercie chacun de la confiance qu'on lui accorde et M. Mikkelsen pour le travail accompli jusqu'à présent. Il continuera à coordonner l'action des autorités publiques en vue de renforcer les activités de l'AMA.

MME SAARELA félicite M. Lamour au nom des autorités publiques et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Elle renouvelle ses plus chaleureux remerciements à l'adresse de M. Mikkelsen pour sa contribution très active et productive en qualité de vice-président. Jamais depuis la création de l'AMA, les autorités publiques n'ont douté que l'action antidopage était possible sans le Mouvement olympique ni efficace sans la contribution des membres des gouvernements des États. S'exprimant au nom des autorités publiques, elle adresse sa plus profonde gratitude à M. Pound et au Mouvement olympique pour l'excellente coopération manifestée jusqu'à présent avec les représentants des autorités publiques. Les Statuts de l'AMA ont été amendés pour qu'ils puissent approfondir, de manière administrative également, cette coopération dans la lutte contre le dopage. Elle souligne par ailleurs que le principe de parité, qui a été profitable à l'AMA depuis sa création, a démontré que la collaboration entre les autorités publiques et le Mouvement olympique fonctionnait parfaitement. Les Statuts amendés viendront consolider cette collaboration.

#### DÉCISION

La proposition d'élire M. Lamour vice-président de l'AMA est approuvée.

### **5.2 Nomination du Comité exécutif 2007**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite que les membres se reportent aux documents qui figurent dans leur dossier concernant les membres du Comité exécutif proposés pour 2007. Les membres comprennent le président et le vice-président, cinq représentants du Mouvement olympique et cinq représentants des autorités publiques. Une décision du Conseil de fondation est indispensable pour nommer annuellement le Comité exécutif. Il demande que cette décision soit prise en ce sens.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec la proposition soumise.

#### DÉCISION

La nomination du Comité exécutif proposé est approuvée à l'unanimité.

### **5.3 Appartenance au Conseil de fondation**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale aux membres que, dans le document figurant dans leur dossier, ils pourront constater les mandats parvenus à terme et les nouveaux membres pour 2007.

#### DÉCISION

Il est pris note de l'appartenance au Conseil de fondation.

#### **5.4 Appartenance aux comités de travail permanents 2007**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce que l'appartenance aux comités de travail permanents a été arrêtée et que les documents afférents seront distribués durant la pause déjeuner et présentés ensuite.

#### DÉCISION

L'appartenance aux comités de travail permanents pour 2007 est approuvée.

#### **5.5 Conférence mondiale 2007 sur le dopage dans le sport**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que les dispositions en vue de la Conférence mondiale contre le dopage dans le sport à Madrid avancent de manière satisfaisante. Des questions d'ordre logistique ont été traitées. Ainsi, le nombre de personnes pouvant se réunir dans la salle principale sera de 750 à 800 personnes. L'AMA enverra donc au cours des prochaines semaines une invitation à assister à cette conférence avec un certain nombre d'accompagnants. Pour certains délégués, un seul accompagnant sera accepté. Mais une salle attenante pourra accueillir tous ceux qui souhaitent être présents.

Un programme préliminaire figure dans les documents des membres et permettra une discussion complète de la révision du Code proposée, mais également une étude des activités de l'AMA. Les présidents des comités de travail respectifs présideront des séances. Ils présenteront ce qui a été réalisé dans les dernières années et ce que l'AMA prévoit d'entreprendre. Cela permettra aux délégués de poser des questions, car dans la procédure de révision du Code jusqu'à présent, de nombreux commentaires ont été formulés qui ne relèvent pas du Code lui-même mais plutôt des activités de l'AMA. Ceci permettra donc de fournir une occasion utile de discuter de ces questions et un ordre du jour a été préparé dans cette perspective. Cet ordre du jour sera prêt pour la prochaine réunion du Conseil de fondation en mai.

Dans les mois suivants, les membres recevront d'autres détails concernant la logistique. Il acceptera volontiers toutes les réactions et suggestions dont les membres voudront bien lui faire part à propos de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid.

#### DÉCISION

IL est pris note du compte rendu de la préparation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid.

#### **5.6 Plan stratégique – Indicateurs de performance**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les indicateurs de performance et les résultats de l'année précédente figurent dans les dossiers des membres. Si quelqu'un souhaite soulever un point en relation avec ces indicateurs ou résultats, il y répondra volontiers.

#### DÉCISION

Il est pris note du plan stratégique et des indicateurs de performance.

### **6. Finances**

#### **6.1 Compte rendu financier**

SIR CRAIG REEDIE déclare que le compte rendu financier est relativement court. Il traite en premier lieu des contributions et reprend le procès-verbal de la réunion du comité Finances et Administration à Lausanne le 12 août, au cours de laquelle le budget 2007 a été principalement élaboré.

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu financier.

### **6.2 Compte rendu des contributions des gouvernements et du CIO**

M. NIGGLI indique qu'environ 93% des contributions ont été perçues jusqu'à présent. La ponctualité des versements a été excellente cette année, et l'AMA remercie les gouvernements d'avoir procédé à leurs paiements plus tôt. À la fin juin, l'AMA avait reçu 9,5 millions de dollars américains sur les onze attendus, ce qui est le meilleur résultat jamais obtenu. Il remercie également le CIO, qui a rapidement procédé à des versements identiques aux paiements intervenus. Il informe les membres que l'Argentine a payé sa contribution il y a quelques semaines, et le Mexique également il y a quelques jours (pour cette année et l'année dernière), ce qui est une très bonne nouvelle, car cela porte à plus de 95% le pourcentage pour 2005, soit le même niveau qu'en 2004. Pour ce qui est de 2006, il s'attend à ce que le Brésil paie avant la fin de l'année.

L'Amérique latine demeure le principal sujet de préoccupation. Le Venezuela a clairement fait savoir qu'il ne paierait pas sa contribution. L'AMA va continuer à travailler avec la région latino-américaine, mais c'est très regrettable. En Europe, seuls deux pays manquent encore et en Asie, les contributeurs initiaux ont payé et l'AMA incite les autres à les rejoindre. Il s'agit d'un rapport positif et il remercie tous les contributeurs.

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

### **6.3 Comptes trimestriels 2006**

SIR CRAIG REEDIE rappelle que lorsque l'AMA a été créée, les gouvernements lui ont demandé de présenter les comptes les plus ouverts et les plus transparents possible. Les la manière dont l'AMA a pris sa part de revenus. Ils montrent également comment l'AMA a traité ses dépenses trimestre par trimestre et sur une base annuelle. Il y a également une colonne Dépenses actuelles par rapport au budget, afin d'étudier comment le résultat financier d'une année donnée se compare selon une projection budgétaire. La page la plus importante est la page 16, qui montre la situation de l'AMA par rapport à la projection budgétaire. Il s'agit du troisième quart de l'année calendaire. Dans presque tous les cas, les dépenses sont légèrement en deçà des 75 pour cent.

Il souhaite également parler de sa déclaration sur les montants importants déposés à la banque en dollars américains. Cela ne doit pas dérouter les membres et les laisser penser que l'AMA détient effectivement tout cet argent pour pouvoir le dépenser instantanément. Car à la fin septembre, les comptes montraient environ 29,8 millions de dollars. Dans ce chiffre, il est indispensable de prendre en compte un peu plus de 4 millions de dollars qui représentent le capital de la fondation, lequel doit être conservé séparément selon la législation suisse. L'Agence a approvisionné son fonds de réserve d'égalisation des changes, étant donné que les contributions des gouvernements sont versées en dollars américains et qu'elle réalise une vaste proportion de ses dépenses en dollars canadiens. La relation entre les deux fonctionne parfois à son avantage, parfois non. Le financement nécessaire a été inclus dans le budget 2007 à partir de ressources en trésorerie courante. Le fonctionnement de l'Agence du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre de cette année nécessite plus de 5,5 millions de dollars américains. L'AMA a également un engagement envers la recherche scientifique de plus de 11,3 millions de dollars et d'environ 57 000 dollars en recherche en sciences sociales. En tenant compte de tout cela, les fonds libres réels s'élèvent à 5,5 millions de dollars, et le fonctionnement de l'Agence revient grossièrement à 1,8 million de dollars par mois. Ainsi, en observant l'état des comptes qui indique que l'AMA a 29 millions de dollars en banque, les membres peuvent se dire qu'il n'y a pas de problèmes. En fait, il n'y en a pas, sauf que l'AMA n'est pas aussi riche que les chiffres semblent l'indiquer.

## DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2006.

### **6.4 Budget 2007**

SIR CRAIG REEDIE précise que le budget de 2007 a été traité par le Comité exécutif en septembre et de nouveau la veille. À la fin de la présentation, au nom du Comité exécutif, il proposera formellement que le Conseil de fondation adopte le budget. En l'examinant page par page, il y a deux points qu'il souhaite souligner. Ceci illustre le point de vue du comité Finances et Administration sur les coûts éventuels de 2007.

En page 3, si on regarde *Juridique et Finances*, le comité Finances et Administration a augmenté la provision pour les litiges de 550 000 dollars et a ajouté 50 000 dollars pour le travail juridique ad hoc. Les membres peuvent constater de par le volume des rapports du département juridique à chaque réunion du Conseil de fondation qu'il y a une source toujours plus importante d'activités et, à certaines occasions, l'AMA a dû se présenter au tribunal, ce qu'elle ne peut faire seule. Elle a donc dû demander le soutien de conseils juridiques dans diverses parties du monde, ce qui coûte de l'argent.

Sous *Direction générale*, il y a deux chiffres : l'AMA a affecté 250 000 dollars à la Conférence mondiale 2007 sur le dopage dans le sport à Madrid, et elle a dû maintenir la somme affectée aux Observateurs indépendants à 250 000 dollars. C'est un peu un vœu pieux, puisque l'ensemble de l'observation indépendante est en cours de révision. C'est à peu près le même chiffre que celui qui a été dépensé en 2006, à l'exclusion des Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin, qui naturellement ne se renouvelleront pas en 2007.

En page 5, *Technologie de l'information*, le chiffre fixé pour le projet ADAMS est de 1,9 million de dollars. Le comité Finances et Administration a estimé qu'il s'agissait d'un remarquable résultat et s'est félicité que l'administration soit parvenue à garder le contrôle d'un projet qui, dans le cas contraire, aurait pu devenir un puits sans fond du point de vue financier. Il s'est laissé dire que le système était de plus en plus adopté dans le monde entier. Et en effet, l'AMA souhaite que tout le monde l'utilise dans le secteur de l'antidopage. Néanmoins, être parvenu à disposer d'un système administratif à un coût aussi peu élevé, représente un excellent rapport qualité prix.

En *Santé, Médecine et Recherche*, un chiffre pour les réunions du comité Liste est indiqué qui pourrait être réduit. Il encourage le président du comité Liste à étudier comment les réunions pourraient coïncider le plus raisonnablement possible. En effet, plus les rencontres sont regroupées dans le temps, plus il est envisageable de réduire les frais de déplacement, etc.

Pour ce qui est de la question de l'assurance destinée aux laboratoires, l'AMA a la chance de pouvoir proposer une police d'assurance qui couvre ses laboratoires accrédités. Nombre d'entre eux ne peuvent tout simplement pas s'offrir cette couverture sur le marché de l'assurance dans le monde. L'AMA est en mesure de le faire tout en leur demandant une contribution modeste en échange et, plus il y a de participants à cette assurance, plus son coût diminuera.

L'augmentation la plus importante en matière de dépense cette année est celle qui touche à *Éthique et Éducation*. L'AMA a le devoir de proposer et de financer un niveau d'activités d'éducation et le Comité exécutif a approuvé la veille une contribution substantielle au programme de recherche.

En page 9, la rubrique *Standards et Harmonisation, Développement de programmes* se réfère au remarquable travail portant sur le développement des ORAD, destinées aux pays plus modestes, à même de se rassembler par petits groupes régionaux. L'AMA peut les aider à mettre en place une organisation antidopage qui leur soit propre et qu'ils peuvent prendre en charge, financer et gérer eux-mêmes. Cette initiative de l'AMA s'est révélée très utile. Pour qu'elle se poursuive l'an prochain, le comité Finances et Administration en a estimé le coût à 600 000 dollars.

En page 10, sous *Coûts de fonctionnement*, l'assurance de bureau et l'assurance responsabilité augmentent d'environ 6%. En effet, il craint que l'AMA ne puisse pas obtenir le remboursement de la taxe sur les produits et services au Canada. Il estime que maintenir les frais de fonctionnement à 6% du budget total représente un effort appréciable de la part de M. Howman et de son équipe.

Avant de finir, il demande aux membres de jeter un œil au document intitulé *Projection de la trésorerie*. Le comité Finance et Administration a dû estimer les fonds en banque et les contributions attendues, pour donner un chiffre net après engagements à la fin de l'année. Le chiffre obtenu s'élève à un peu plus de 9 millions de dollars. Depuis un certain temps, l'Agence tire parti de son succès à collecter les contributions gouvernementales. Des pays en retard de paiement acquittent à présent les arriérés, ce qui entraîne le versement d'une somme identique de la part du CIO. Néanmoins, le comité Finances et Administration doit constater que cela va en s'amenuisant. L'AMA ne pourra plus compter longtemps sur cette source de revenus non budgétée. Le comité Finances et Administration demande aux membres de réfléchir à l'utilisation d'une partie de ces fonds de trésorerie non alloués pour éponger les déficits au fil des ans. Manifestement, si l'AMA continue à procéder de cette manière, la trésorerie sera épuisée dans la première partie de 2009. Le comité Finances et Administration ne croit pas qu'il s'agisse d'une situation satisfaisante et il estime que l'Agence devrait disposer d'une réserve propre. Il n'est pas entièrement sûr du montant de cette réserve. Pour la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid, le comité Finances et Administration tentera d'établir un plan sur cinq ou six ans dans l'espoir que le Mouvement olympique et les gouvernements comprendront les contributions nécessaires au fonctionnement correct de l'AMA. Il s'agit seulement d'une allocation de ressources minimales. C'est particulièrement vrai du côté des gouvernements. Ils ne cessent de demander au comité Finances et Administration de ne pas se présenter avec des demandes de contributions soudaines et importantes. Si l'Agence donne un préavis suffisant, une telle augmentation devrait pouvoir être plus facilement prise en compte. Les membres devraient également être conscients qu'il en va de même pour le Mouvement olympique, car celui-ci finance le CIO, les FI et tous les CNO et accorde également une somme d'argent très importante aux villes hôtes des Jeux olympiques. Dès lors, le CIO a lui aussi une responsabilité financière. Utilisant cela comme un chiffre de départ, le comité Finances et Administration s'efforcera, en novembre 2007, de se réunir pour réaliser une planification financière.

S'il n'y a pas de questions sur le budget, il propose volontiers et formellement au Conseil de fondation de l'approuver.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions.

MME SAARELA estime que le projet de budget pour 2007 semble avoir été préparé avec soin et que l'augmentation de 3% est totalement fondée. Toutefois, l'augmentation réelle sera de 6% et ce fonds budgétaire non dépensé sera alloué au budget 2007 sous forme de trésorerie. Elle a une question à poser : elle comprend que le budget a été réalisé correctement en termes techniques, mais elle se demande ce qui arrivera lorsque la réserve aura été épuisée, ce qui devrait advenir en 2010. Est-ce que l'actuelle trésorerie signifie que les contributions des autorités publiques et du Mouvement olympique vont augmenter de manière inattendue et excessivement en une fois ? Elle tient à mettre en garde contre une telle éventualité. L'AMA devrait procéder à une planification financière. En demandant une augmentation des contributions bien fondées, les partenaires pourront planifier leur budget sur cinq ans minimum et les activités de l'AMA pourront être sauvegardées de manière rentable.

SIR CRAIG REEDIE remercie la ministre de sa question. En réponse, il souligne que c'est ce que le Conseil de fondation va devoir décider. Si l'AMA élimine l'ensemble de ses ressources de trésorerie, les membres auront le choix de faire l'une des deux choses. Soit le Conseil de fondation suggèrera une augmentation des contributions pour financer le niveau des activités, soit il s'accordera sur une réduction des activités correspondant au niveau des contributions. Il a son point de vue sur ce que le Conseil de fondation

devrait faire son avis, mais cela n'a pas d'importance, car il s'agit d'une décision que le Conseil doit prendre.

Il souhaite particulièrement, la présentation d'un projet à l'occasion de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. Il ne voit pas vraiment l'origine de financements supplémentaires substantiels. Il tiendra compte de l'augmentation marginale provenant de la manière dont l'AMA gère son capital pour produire éventuellement un surcroît de revenus. Peu nombreux sont les pays qui ne contribuent pas. La possibilité d'un partenariat commercial (sponsoring) a été discutée mais cela reste difficile pour une agence mondiale. Il soupçonne donc que l'essentiel du revenu devra venir des deux partenaires constitutifs de l'Agence : les autorités publiques et le Mouvement olympique. Il sait parfaitement que la dernière des choses que l'AMA doit faire est de se tromper.

Le comité Finances et Administration tentera de mettre en place un programme planifié et raisonné qui précisera sur un certain nombre d'années à combien s'élèveront le plus probablement les augmentations. C'est un sujet de débat pour novembre 2007 à Madrid.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie Sir Craig Reddie de son explication en réponse à la question de Mme Saarela. Des craintes se sont élevées ailleurs quant au coût d'ADAMS, et elle note maintenant que le comité Finances et Administration prévoit de planifier à l'avance les dépenses à venir. Elle aimerait demander à l'AMA dans quelle mesure il serait possible de disposer d'un résumé de l'élaboration du budget d'ADAMS depuis le départ et également des coûts futurs prévus, puisque la somme va probablement augmenter.

SIR CRAIG REEDIE répond qu'il est sûr que l'Agence peut produire exactement ce que souhaite Mme de Boer-Buquicchio, mais cela prendra un jour ou deux. Le comité Finances et Administration est parfaitement convaincu que lorsque l'AMA a lancé son projet ADAMS et l'a placé sur Internet, elle été confrontée à l'éventualité d'une dépense très élevée. Mais l'administration a trouvé comment régler cette question, et il estime que l'AMA en a obtenu pour son argent. Il faudra qu'il précise à combien le comité Finances et Administration en avait estimé le coût et il faudra ensuite donner les coûts réels de réalisation de ce projet, grâce notamment à des consultants mais surtout à la réalisation en interne de ce projet.

M. NIGGLI ajoute que la répartition des frais figure dans le dossier des membres et que l'AMA réfléchit à la manière de mieux la prévoir. À l'origine, le comité Finances et Administration avait décidé qu'il était préférable de rester prudent pour observer comment évoluait le développement. Il y a également un point qu'il souhaite signaler et une réponse à donner à la question de la ministre de Finlande. L'augmentation du budget n'est pas de 6%, mais de 3% en tout.

LE PRÉSIDENT demande au Conseil de fondation de se prononcer sur le budget 2007.

Les partenaires doivent bien tous comprendre une chose : les attentes augmentent à l'égard de ce que l'AMA doit faire. Cela va inévitablement entraîner un besoin de ressources supplémentaires. Tout le monde devrait donc y réfléchir, et il s'agit de quantifier. Il est certain qu'un plan de prévision sur cinq ans pourrait être réalisé, mais cela ne rendra rien moins cher.

SIR CRAIG REEDIE explique que le Comité exécutif a approuvé que pour un an d'essai, l'AMA place des fonds en dépôt dans une banque privée à Lausanne, qu'elle connaît bien, en espérant qu'elle puisse marginalement augmenter le rendement de la trésorerie substantielle dont elle dispose, tout en se souvenant toujours que ses statuts ne lui permettent de prendre aucun risque avec son capital. Dans ce monde moderne des finances, il est possible d'acheter des produits qui offrent une garantie, et si les gestionnaires sont exacts, l'AMA s'en tirera mieux qu'elle ne l'aurait fait en conservant cet argent à la banque. C'est tout simplement ce qui a été fait. Une série d'investissements était prévue et expliquait les besoins de trésorerie de l'AMA au

quotidien et sur une base trimestrielle. Et il y avait les projets scientifiques sur plus de quatre ans. Dès lors, un compte de trésorerie à accès instantané n'est peut-être pas la meilleure façon de gérer cet argent.

Il présente ses excuses, il lui semble que PricewaterhouseCoopers doit être formellement renommé vérificateurs aux comptes de l'AMA pour 2007. Ils apportent une aide substantielle et il soumet volontiers la proposition.

LE PRÉSIDENT demande à tous les membres de lever la main s'ils sont satisfaits de renommer PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs des comptes de l'AMA pour l'exercice fiscal 2007.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime que pour l'information de tous les membres du Conseil de fondation, du point de vue administratif, ils doivent bien comprendre que l'AMA travaille avec un niveau de personnel limité. En d'autres termes, elle n'a pas augmenté son équipe depuis deux ans, et ce qui est attendu d'elle en revanche ne cesse de croître presque tous les jours. L'AMA a poursuivi sa tâche sur ce mode. Il ne s'agit pas d'une bureaucratie bourgeonnante, où de plus en plus de personnes sont embauchées. Le niveau de personnel a été maintenu constant durant les deux dernières années.

#### DÉCISIONS

1. Le budget 2007 est approuvé.
2. La proposition de renommer PricewaterhouseCoopers auditeurs de l'AMA pour l'année fiscale 2007 est approuvée.

### **7. Code mondial antidopage**

#### **7.1 Compte rendu de la révision du Code**

LE PRÉSIDENT explique que l'AMA, après un peu plus de trois ans d'application du Code mondial antidopage, a lancé un processus de révision en vue de proposer des modifications appropriées à apporter à l'occasion de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid en 2007.

M. ANDERSEN précise qu'il souhaite récapituler les procédures relatives au Code. L'AMA a invité plus de 1 500 récipiendaires, à savoir les partenaires, les signataires, et autres parties intéressées, à commenter le Code actuel. En retour, l'AMA a reçu plus de 70 soumissions. L'équipe de révision du Code s'est réunie à quatre reprises pour étudier chacune des soumissions, article par article et phrase par phrase, ce qui a donné la version que les membres ont devant eux. L'équipe l'a organisée en secteurs principaux, tels que sanctions, critères de la Liste, etc. pour le Comité exécutif, afin d'obtenir des instructions de sa part quant à la direction que devrait prendre l'équipe de révision. À partir de celles-ci, l'équipe soumet cette version 0.6 du Code aux membres du Conseil de fondation, dans l'attente de nouvelles instructions.

L'équipe a rencontré divers partenaires en septembre et octobre, parmi lesquels l'Association des agences nationales antidopage, l'Entente antidopage internationale (IADA), et l'IAAF à son symposium à Lausanne,, ainsi que des partenaires en Afrique, en Amérique du Sud, et le Conseil de l'Europe. L'équipe rencontrera au cours des prochaines semaines le CIO, le CIP, les FI d'été et d'hiver, l'ASOIF, les organisations regroupant les CNO, les ONAD et les gouvernements.

L'équipe poursuivra ses consultations l'année prochaine. Quelques changements sont intervenus par rapport au Code actuel, et il demande à M. Young de les présenter au Conseil de fondation.

M. YOUNG explique que l'AMA fonctionne avec ce Code depuis trois ans et il constate avec plaisir que l'attitude générale à son égard est plutôt positive. Des douzaines de décisions du TAS et d'autres tribunaux ont été rendues à partir de ce Code. Elles ont

toutes trouvées qu'il se constituait un instrument juridiquement applicable. Cela étant dit, comme tout document réglementant les comportements et fixant des objectifs, il se trouve que dans de nombreux aspects il pourrait être affiné et ajusté. C'est pourquoi, en examinant ce projet 0.6, les membres pourront constater de nombreux changements. La plupart d'entre eux sont évidents et il ne s'attend pas à ce qu'ils entraînent de controverse. Il va se concentrer sur les changements pour lesquels l'équipe a été particulièrement intéressée à recevoir les réactions des partenaires, lesquelles se sont révélées déjà très partagées durant le processus de révision.

Le premier secteur à l'origine d'une grande discussion avant l'adoption du Code il y a trois ans et qui continue d'en provoquer est celui des sanctions. Les membres se souviendront que l'harmonisation est l'un des fondements du Code, et les sanctions ont probablement été le domaine où régnait la plus grande discordance avant son adoption. L'AMA s'est donc montrée très restrictive quant aux exceptions susceptibles d'intervenir par rapport aux sanctions standard. Selon le Code, la sanction standard en cas de première violation avec contrôle positif est de deux ans sans possibilité d'aller au-delà. Quant aux possibilités de diminuer, elles sont, elles aussi, très limitées. Le sportif doit soit démontrer qu'il n'y a pas de faute significative, ce qui signifie qu'il a respecté toutes les mesures pour éviter la violation, soit prouver qu'il n'y a pas faute. Les décisions du TAS interprétant ces dispositions ont été raisonnablement cohérentes avec ce que l'équipe entendait lorsqu'elle a rédigé le Code. Une autre disposition du Code traite des substances spécifiques : cannabis, glucocorticoïdes, alcool, bêta bloquants et éphédrine, par exemple, pour lesquelles la sanction standard est d'un an. Ceci ne peut être dépassé, mais peut se réduire à un avertissement si le sportif parvient à prouver qu'il n'avait pas l'intention d'améliorer sa performance. C'est le statu quo. Il montre aux membres une représentation du projet qui est devant eux.

Pour ce qui est des méthodes interdites, des stéroïdes et des hormones (telles que l'hormone de croissance et l'EPO), et concernant les possibilités de réduction, il n'y a pas de changement à la règle, mais la possibilité que la sanction augmente et passe à quatre ans, en fonction de circonstances aggravantes. Les facteurs qui conduiront à ces circonstances aggravantes sont que, premièrement, lorsque le sportif ou une autre personne est confronté à la violation, il continue à la nier; que deuxièmement la possibilité existe que l'organisation antidopage puisse établir, ce qui est ardu, qu'il a bien eu l'intention d'améliorer la performance; et que troisièmement, il ne s'agit pas d'un contrôle positif au hasard. Cela implique de multiples substances, ou un usage à de multiples occasions, ou un modèle de fonctionnement ou une conspiration, comme l'ont montré l'affaire BALCO et certaines des situations mentionnées par le directeur général le matin même. Il n'y a pas de changement dans ces circonstances. Là où il pourrait y en avoir un, en revanche, à propos d'autres substances, par exemple les agents masquants, les diurétiques et autres substances du même type, étant donné l'absence de possibilité pour le sportif de démontrer, comme pour les substances spécifiques, qu'il n'avait pas l'intention d'améliorer sa performance. La question est de savoir si la sanction peut être réduite à zéro ou à une durée moindre, telle que trois ou six mois.

Quant aux autres éléments concernant également les sanctions, il y a la question de l'application incohérente de la date de début. L'équipe a précisé quand les sanctions commenceront, à savoir à la date de l'audition. Beaucoup de difficultés se posent avec des sportifs qui concourent alors qu'ils sont suspendus dans d'autres ligues, par exemple la ligue nationale de hockey, ou qui s'entraînent avec des équipes nationales. Il a été clairement indiqué que le sportif n'y est pas autorisé et, s'il le fait, il devra recommencer sa sanction intégralement. En réaction à la décision du TAS dans l'affaire Puerto, l'équipe a précisé, par un tableau, la gamme des sanctions possibles en cas de violations multiples.

Comme M. Howman l'a mentionné, les enquêtes représentent un outil important pour le Mouvement antidopage et elles continueront à l'être encore plus. Une disposition du Code prévoit déjà l'aide substantielle, selon laquelle, lorsqu'un sportif ou une autre personne apporte une aide substantielle qui permet de découvrir une infraction de



dopage, la sanction peut alors être réduite de moitié. L'équipe a étendu cela à des situations spéciales, lorsqu'une substance jusque-là indétectable est décelée ou lorsque de multiples violations sont découvertes. La question devient alors de savoir de quelle réduction supplémentaire la sanction pourrait bénéficier dans une telle situation.

L'équipe a également ajouté un certain nombre de dispositions au Code qui encouragent les sportifs à admettre leurs violations de dopage plutôt que d'opposer aux autorités antidopage d'incessantes tentatives de défense, dans l'espoir qu'elles prendront, parce qu'ils n'ont rien à perdre.

Concernant les enquêtes, les membres noteront que, dans la section du Code qui traite des droits et responsabilités des partenaires, des dispositions les prévoient déjà. Dans un cas de dopage, les partenaires ont l'obligation d'assurer un suivi pour vérifier l'implication du personnel d'encadrement du sportif ou d'autres personnes. Si les membres se réfèrent à la section des gouvernements, des dispositions précisent que les gouvernements et leurs agences partagent les informations appropriées avec les organisations antidopage et le Mouvement sportif. Une disposition formulée auparavant précisait que le Mouvement sportif « peut » rendre compte de violations criminelles aux gouvernements. À présent, elle indique qu'il « doit » rendre compte de ces violations aux gouvernements, lorsque le sportif a été convaincu d'un délit relatif au dopage, ou si le sportif refuse de se présenter à une audition.

Il y a également diverses autres dispositions se rapportant à l'usage de preuves scientifiques, non pas pour démontrer la positivité d'un contrôle mais pour établir le profil longitudinal, qui peut alors être utilisé comme une preuve de dopage.

Tout le Code est obligatoire mais dans le concept d'obligation, il y a des domaines dans lesquels la flexibilité est admise. L'équipe a envisagé de réduire cette flexibilité dans plusieurs secteurs. L'un des plus importants concerne les suspensions provisoires. Actuellement, le Code indique que les suspensions provisoires sont optionnelles. Certaines FI suspendent un sportif après l'échantillon A. Certaines FI ne suspendent le sportif qu'après l'audition. Tel que c'est énoncé, dans le cas d'un échantillon A confirmé par un échantillon B, une suspension provisoire est automatique, mais elle reste optionnelle après le A ou pour les autres violations antidopage. Cela a donné lieu à une discussion conséquente lors de la réunion du Comité exécutif pour demander que l'échantillon B intervienne plus rapidement ou pour rendre la suspension provisoire obligatoire après le A.

Les AUT représentent un problème administratif sous plusieurs aspects. Le premier problème est qu'il y a confusion entre les FI et les organismes nationaux pour savoir qui doit accorder ces AUT. Les modifications du Code rendent cela très clair, en ce sens que quand il s'agit d'un sportif international, c'est la FI qui accorde l'AUT. En ce qui concerne les compétitions internationales, c'est la FI qui délivre l'AUT pour les compétitions qu'elle a désignées. Ce problème est résolu en demandant aux FI de publier les noms des sportifs qu'elles considèrent être des sportifs internationaux et quelles compétitions internationales exigeront des AUT. Cela n'empêche pas les arrangements existants selon lesquels une FI peut reconnaître les AUT nationales dans le cadre de ses propres règles. Une disposition supplémentaire prévoit que les fédérations nationales peuvent procéder à des contrôles lors de manifestations de FI, soit avec le consentement de celles-ci, soit avec celui de l'AMA. Ceci est réciproque, puisque les FI peuvent contrôler lors des manifestations des FN.

En réponse aux commentaires de M. Chong, les membres verront que le rôle de l'éducation dans tout le Code.

L'article 22 sur le rôle des gouvernements a été révisé substantiellement pour incorporer la Convention de l'UNESCO comme élément important avec notamment l'obligation de respecter le Code pour pouvoir présenter une candidature à l'organisation des Jeux olympiques. L'équipe a ajouté une disposition qui précise que si un pays s'apprête à présenter sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques ou de championnats du monde ou autres manifestations internationales, il doit alors avoir

ratifié la Convention de l'UNESCO. Il s'agit d'un objectif utile. Évidemment, il y aura des questions de délai et de mise en route, notamment en ce qui concerne les manifestations internationales déjà programmées.

En ce qui concerne les dates de mises en vigueur, aucune date limite de ratification de la Convention de l'UNESCO n'est imposée aux gouvernements. Pour le Mouvement sportif, les autres signataires tels que les ONAD, etc., la date de mise en vigueur est fixée au premier jour des Jeux olympiques de 2008 à Pékin. C'est évidemment impératif. L'équipe a précisé cela pour voir quelles seraient les réactions quant à l'aspect pratique d'une telle demande. Ce Code entraîne de nombreuses questions qui appellent des réactions. Il répondra volontiers aux questions et est prêt à tous les commentaires, mais la collaboration se poursuit.

LE PROFESSEUR DE ROSE signale son inquiétude quant à la qualité des instruments de contrôle du dopage dans le monde. En Amérique, quatre pays au moins produisent leur propre matériel sans pour autant respecter le Code. Il demande s'il ne serait pas possible d'obliger les fabricants de matériel à respecter les standards ISO de production du matériel, car il est difficile dans certains pays en développement de disposer du matériel adéquat.

MME ELWANI résume ce que les sportifs aimeraient obtenir. Elle sait que le Comité exécutif en a pris note la veille. Les sportifs préféreront toujours un alourdissement des sanctions. Naturellement, protéger les sportifs innocents d'un faux positif est important, mais il est indispensable que les motifs soient présents. Admettre simplement qu'on s'est dopé est une incitation à ne pas aller à la sanction de quatre ans mais de conserver celle de deux ans. Réduire à zéro est trop laxiste. Il devrait exister une pénalité minimum pour tous, même si le sportif s'est dopé accidentellement. Chaque sportif qui concourt prend soin de son corps. Elle estime donc qu'il lui revient de faire en sorte que rien n'entre dans son système par accident.

Quant aux sportifs qui rapportent d'autres incidents pour obtenir une sanction plus légère, l'AMA doit s'assurer que les critères concernant les types d'informations dont ils peuvent rendre compte soient clairement précisés, car la question des sportifs s'espionnant les uns les autres n'est pas très morale. Il est facile pour un sportif de dire n'importe quoi sur un concurrent pour ruiner sa réputation. Il est indispensable d'énoncer des critères. Par ailleurs, des critères devraient également exister pour le type de preuves à présenter.

Comme mentionné la veille, il a été précisé que les résultats d'un sportif attrapé pour dopage seront annulés, que ce sportif ait ou non reçu une sanction réduite, et c'est appréciable.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie M. Young de sa présentation, dans laquelle il a incorporé la plupart des aspects soulevés la veille.

Lorsqu'il s'agit de la durée de la pénalité ou de la suspension suivant la violation antidopage, nombre d'aspects doivent être pris en compte, l'un d'entre eux étant la période durant laquelle un sportif pourrait bénéficier de sa prise de substances dopantes. Lorsqu'il s'agit des stimulants, par exemple, leur effet est très temporaire, quelques heures ou quelques jours. Pour des substances plus sérieuses, telles que l'EPO, cela se prolonge sur une période de temps également limitée, quelques mois éventuellement. Toutefois, et ce qui est intéressant par rapport à la pénalité standard de deux ans pour les stéroïdes anabolisants, par exemple, (substances pour lesquelles les sportifs sont le plus souvent pris), c'est qu'on dispose désormais de preuves scientifiques étayées qui démontrent que les sportifs qui ont suivi un régime de stéroïdes bénéficient d'une amélioration de leur performance bien au-delà de deux ans. Il est nécessaire d'en tenir compte lorsque la pénalité pour stéroïdes anabolisants sera évaluée dans la procédure de révision du Code. Il s'agit d'informations scientifiques toutes nouvelles et auxquelles il s'intéresse depuis très longtemps. Cela ne l'a pas surpris, mais il n'existait jusque-là aucune preuve scientifique démontrant que la prise de stéroïdes anabolisants pourrait

avoir un effet d'amélioration de la performance sur plus de deux ans, même si le sportif a cessé de les prendre.

M. YOUNG indique au professeur de Rose à propos de la qualité du matériel qu'en relation avec les amendements du Code, des modifications interviendront dans les différents Standards internationaux, y compris les Standards internationaux de contrôle. Il serait totalement approprié de les modifier pour s'assurer de la bonne qualité du matériel, que ce soit par référence aux standards ISO ou aux standards techniques. Désigner du matériel particulier n'est peut être pas la meilleure façon de procéder, mais il est certainement utile d'insister sur une vérification de la qualité.

Il a entendu Mme Elwani très clairement la veille et il est important de noter que, pour ce qui est des vrais tricheurs, les modifications du Code proposent de donner la possibilité d'accroître les sanctions de deux à quatre ans. Les seules situations où une plus grande flexibilité est envisagée sont celles dans lesquelles une personne est stupide plutôt que tricheuse. Cela ne signifie pas réduire les sanctions à zéro. La même chose s'applique à ceux qui aident à la progression des enquêtes. C'est un équilibre. Transmettre des informations lors d'une enquête est très important, mais ne pas dénoncer un sportif qui se dope l'est également.

En réponse au professeur Ljungqvist, les études sur les stéroïdes sont importantes pour deux raisons. Elles aident à justifier une période de quatre ans de suspension car il sait que certains pays subiront d'énormes pressions de la part des autorités judiciaires sur ce point, et s'il peut être démontré que les utilisateurs en bénéficient bien après les deux ans, c'est fondamental. D'autre part, cela justifie la distinction faite dans le projet entre les stéroïdes et les hormones et tout le reste. Dès lors, la possibilité d'avoir une sanction dans les cas où on a seulement été négligent plutôt que mû par l'intention de se doper reste très différente par rapport à un sportif prenant des stéroïdes même par négligence.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit ici de la première des trois phases de révision. Il espère que tous les partenaires représentés s'assureront que leurs mandats sont informés de la procédure et qu'ils y participent. Le Code a généralement été bien reçu et c'est un texte qu'il est possible d'interpréter. L'AMA s'efforce de l'améliorer sur la base de l'expérience acquise. Plus la participation à cet exercice sera grande, plus la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid sera réussie et meilleur en seront les conclusions. Tout le monde sait que cette procédure est en cours et qu'il est important d'y participer.

#### DÉCISION

Il est pris note de la procédure de révision du Code.

### **7.2 Rapport sur l'état de la mise en place du Code**

M. ANDERSEN remercie les membres de leurs réactions nécessaires et importantes sur le Code. L'équipe examinera chacun de ces commentaires.

En ce qui concerne la mise en place du Code, le tableau à l'écran montre que les FI d'été ont achevé le processus, de même que celles d'hiver et les FI reconnues par le CIO.

Pour ce qui est des grandes manifestations sportives, les CNO et les ONAD, le tableau est quelque peu différent. Ces organisations n'ont pas toutes mis le Code en place, et il reviendra sur le sujet plus tard.

L'article 23.4 stipule que l'AMA est responsable de la surveillance du respect du Code par chaque partenaire. Cette vérification doit intervenir tous les deux ans. L'AMA est maintenant à deux ans des Jeux olympiques de 2004, c'est la raison pour laquelle il présente ce rapport au Conseil de fondation.

Le 10 août de cette année, l'équipe a envoyé un questionnaire en ligne à tous les signataires. Des rappels sont également partis en septembre, et la date limite pour

rendre son rapport à l'AMA sur l'observance du code était fixée au 1<sup>er</sup> octobre. L'équipe a finalement adressé un rappel le 13 octobre à tous les signataires. Comme il en a rendu compte précédemment aux membres, c'est un système en ligne simple à utiliser. Certains ont indiqué qu'il n'était pas très facile à remplir, mais d'autres ont déclaré, au contraire, qu'il l'était. Les commentaires seront examinés et, si nécessaire, le questionnaire sera révisé dans le sens des remarques formulées.

Chaque signataire a reçu une lettre de l'AMA et le questionnaire contenait 28 questions. Lorsqu'il aura été répondu aux questions, l'équipe en fera rapport. Il donne un exemple de question. La question 12 demande si les signataires appliquent la Liste des interdictions de l'AMA en vigueur. Cinq réponses sont possibles, chacune d'entre elles pondérée différemment. Une autre question demande si les signataires réalisent des contrôles du dopage. Les réponses fourniront un tableau de l'état des signataires et montrera si oui ou non ils réalisent des contrôles antidopage, ce à quoi ils sont tenus de par le Code. Finalement, il est demandé aux signataires s'ils rendent compte publiquement des violations de règles antidopage dans les vingt jours. Il y a là cinq réponses possibles.

C'est une procédure en cours. De plus en plus de signataires répondent à ce questionnaire. Sur les 575 signataires, 160 ont répondu et 83 sont intégralement en conformité. Sur les 575, 364 représentent des organisations qui ne sont pas directement impliquées dans les activités antidopage au quotidien. Certaines mesures ont été prises pour aider à l'application du Code. Des règles modèles ont été élaborées dans un grand nombre de secteurs, des lignes directrices ont été rédigées, des ORAD sont en cours de mises en place et l'AMA a proposé la création d'une OADFI, consistant en une organisation antidopage destinée aux FI aux ressources limitées.

L'AMA se rend bien compte que l'observance du Code a pris davantage d'importance pour chaque signataire. C'est important, car tout ne peut être fait depuis le siège de l'AMA. Comme les membres pourront le constater à partir des résultats, 83 des partenaires respectent totalement le Code. Il propose que cette procédure soit poursuivie au cours de deux prochaines années pour vérifier que les gouvernements et les sports aillent bien dans le même sens, main dans la main. L'équipe demande au Conseil de fondation de décider que la procédure de respect du Code 2006 soit considérée comme une vérification de la mise en place en vue de faciliter et d'aider tous les signataires à parvenir à respecter le Code, et que la première vérification du respect du Code n'intervienne qu'à la fin 2008, pour engager les gouvernements et le Mouvement sportif simultanément dans la procédure.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont disposés à prendre les décisions soumises. En fait, il s'agit de savoir si cela doit être considéré comme une vérification de la mise en place plutôt que comme l'examen officiel de l'observance du Code, celui-ci n'intervenant alors qu'à la fin 2008. Les représentants des CNO et des ONAD devront s'efforcer de reconnaître qu'aucun grand pas en avant n'est intervenu, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences un de ces jours si cela n'est pas fait.

LE PROFESSEUR DE ROSE voudrait savoir quels sont les CNO respectueux du Code, afin que l'ACNO puisse prendre des mesures envers ceux qui ne le respectent pas.

LE PRÉSIDENT répond que M. Andersen lui transmettra cette information.

#### DÉCISIONS

1. La proposition de considérer la procédure de vérification de la mise en place du Code 2006 comme un simple examen de mise en place est approuvée, la vérification officielle du Code étant reportée à la fin de 2008.

2. Il est pris note du rapport sur la mise en place du Code.

### **7.3 Rapport Vrijman**

Ce point est discuté par le Conseil de fondation à huis clos.

#### DÉCISION

Le rapport Vrijman est discuté à huis clos.

## **8. Rapport d'activité des départements/secteurs**

### **8.1 Science**

#### **– 8.1.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche**

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST rappelle qu'un rapport exhaustif figure dans le dossier des membres. Il revient brièvement sur certains points. Le comité Santé, Médecine et Recherche a œuvré toute l'année lors de ses réunions et de celles de ses sous-comités. Le comité a documenté une partie de ses réalisations dans le rapport. La Liste des interdictions en fait partie. Elle doit être rendue officielle à la fin septembre tous les ans. La Liste pour 2007 a été diffusée à la fin septembre 2006 et entrera officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La procédure pour l'AUT est l'un des problèmes souligné par le groupe de travail qui a examiné les coûts. Un séminaire ou une réunion de tous les présidents de comités pour l'AUT à Bonn aura lieu dans trois semaines pour réviser le système des AUT, en vue de l'améliorer et de le rendre plus économique.

Comme il en a été rendu compte par le directeur général plus tôt, le laboratoire de Salt Lake City est le 34<sup>e</sup> à recevoir son accréditation.

Une part substantielle du budget de l'AMA est allouée à la recherche, et nombre de personnes demandent ce qu'il en est des projets de recherche financés jusqu'à présent. Ces activités de recherche ont mis quelque temps à démarrer réellement, faute d'un financement approprié par l'AMA durant les premières années. Bien que le projet ait commencé en 2001 et en 2002, l'obtention d'un budget complet a pris plusieurs années pour permettre à l'AMA de s'établir correctement. Comme le Président l'a souligné, la recherche n'est pas une activité où il est répondu le mardi à la question posée le lundi. Cela prend des années. Il a le plaisir d'annoncer que le rapport demandé au Dr Rabin montre clairement que l'action de l'AMA est conséquente et qu'un grand nombre de ses projets ont été réalisés avec succès et ont rapporté des informations importantes. Des résultats ont déjà eu un effet sur le contrôle du dopage et les procédures d'analyse de laboratoire. Par ailleurs, de nouvelles méthodes ont été mises au point.

L'identification des sportifs manipulant leurs paramètres sanguins afin d'accroître leur capacité de transport d'oxygène pour améliorer leur endurance est l'un des problèmes qui n'a pas disparu. Ce sujet a fait l'objet de symposiums organisés récemment par divers partenaires, notamment l'USADA et l'IAAF. Un projet a été lancé pour profiler les sportifs de haut niveau en étudiant leurs paramètres sanguins sur une longue période de temps, afin de pouvoir dire quand, où, comment et pourquoi les paramètres sanguins dévient de la norme et peuvent indiquer une manipulation sanguine. Le Dr Garnier donnera aux membres des indications précises sur ce projet.

Tels étaient les points les plus importants qu'il souhaitait souligner. Il demande au Dr Rabin et au Dr Garnier de faire leur présentation.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche.

### – **8.1.2 Passeport et paramètres sanguins du sportif**

LE DR RABIN déclare que des ressources significatives ont été consacrées à la recherche, et il a le plaisir de rendre compte de certains des résultats les plus importants du programme.

Il a été lancé en 2001 et, sous l'autorité du comité Santé, Médecine et Recherche, plusieurs secteurs de recherche prioritaires ont été définis, certains desquels ont évolué avec le temps. Par exemple, le thème des stéroïdes anabolisants endogènes et exogènes retenu dès le début qui, trois ans plus tard, à partir des informations obtenues par les équipes de recherche, n'a plus été jugé nécessaire comme thème de recherche. En revanche, d'autres ont été ajoutés, tels que les facteurs génétiques physiologiques et environnementaux en relation avec le dopage. On constate une évolution en fonction des dernières connaissances acquises dans le secteur. Sur six ans, l'AMA a reçu 291 propositions de cinq continents, de chercheurs de trente-deux nationalités. Cent cinquante-cinq équipes de chercheurs ont été représentées dans ces propositions, et les deux tiers environ provenaient de l'extérieur du secteur antidopage traditionnel. Ce qui signifie que les équipes n'étaient pas dans leur majorité directement associées aux activités antidopage, et c'est important, car cela apporte de nouvelles connaissances et idées sur la science antidopage.

Jusqu'à présent, l'AMA s'est engagée à hauteur de 25 millions de dollars pour la recherche, dont environ 14 millions ont été dépensés et près de 5 millions couvrent des projets menés à terme. L'AMA a commencé par affecter un niveau relativement élevé de son budget en 2001 (22% du budget), et elle a ensuite souffert d'une sévère hypoglycémie en 2002 et 2003, avant d'effectuer, de nouveau, des investissements significatifs en 2006. Selon les standards internationaux, une portion de 20 à 25% du budget ou plus est considérée comme un investissement significatif dans la recherche, ce qui est le cas de l'AMA.

Sur les quelques 300 projets reçus par l'AMA, environ 120 ont été soutenus, ce qui représente un taux de succès de 40%. Il s'agit d'un taux considéré comme plutôt élevé comparé à de nombreuses organisations internationales.

Il souhaite souligner les principaux résultats qui illustrent la gamme des activités de ce programme de recherche : découvrir de nouvelles méthodes de détection des substances et élaborer des outils destinés aux laboratoires, qui leur permettent d'affiner leurs analyses des substances et favorisent l'harmonisation dans les rendus et les analyses des laboratoires, et génèrent davantage d'informations en vue d'améliorer de manière significative la détection à partir du métabolisme des drogues ou l'application de nouvelles méthodes. Cela a été le cas des stéroïdes anabolisants. Le dopage sanguin est également un secteur très actif, et non pas seulement du fait des transfusions sanguines. L'AMA a œuvré en collaboration avec d'autres partenaires, dans ce cas l'USADA, à la mise au point de méthodes de détection des transfusions de sang homologues. L'AMA a également travaillé au développement et à l'application de la détection des transporteurs artificiels d'oxygène basés sur l'hémoglobine. L'AMA continue d'améliorer les méthodes existantes. La méthode de détection de l'EPO est l'élément central de l'antidopage et l'AMA planche sur de nouvelles approches pour tester et étendre le créneau de détection qu'offre la méthode actuelle ou proposer une nouvelle méthode de détection antidopage, à l'avant-garde de la science.

L'AMA travaille également beaucoup sur le Passeport de l'Athlète, et le Dr Garnier va s'exprimer sur le sujet. Il existe actuellement un test pour l'hormone de croissance basé sur les immunoessais différentiels. L'AMA est entrée dans la phase de production des anticorps et il espère que la production sera prête prochainement, avec la possibilité de proposer ce test à tous les laboratoires antidopage, ce qui n'est pas le cas jusqu'à

présent. L'AMA recherche une autre approche à partir des marqueurs, qui élargirait le créneau de la détection. Il espère pouvoir combiner les deux approches pour obtenir une couverture très efficace des abus de l'hormone de croissance. Il y a différentes hypothèses scientifiques et, pour l'abus de l'hormone de croissance, l'hormone ghrelin avait été considérée comme un bon marqueur de l'hormone de croissance capable d'indiquer potentiellement un abus d'hormones de croissance. À partir des recherches financées par l'AMA, il a été découvert que ce marqueur n'était pas valable pour l'hormone de croissance.

Dans d'autres secteurs, la détection de l'insuline est très en avance, et l'AMA en discute activement avec les laboratoires qui ont fait partie de l'examen de validation de la méthode et de sa future application. La détection des dextrans est une autre question complexe, mais l'AMA a progressé assez significativement dans ce secteur, ainsi que dans celui d'autres nouvelles substances, telles que les inhibiteurs d'alpha-reductase. L'AMA travaille également sur le salbutamol inhalé et quelques substances figurant déjà sur la Liste, pour lesquelles des informations supplémentaires sont rassemblées pour affiner l'énoncé de la Liste des interdictions. Ce travail est très présent dans le programme de recherche.

La publication des résultats est très importante pour une organisation telle que l'AMA. Une disposition de ses contrats avec les équipes de recherche les incite à publier les résultats de leurs travaux de recherche et à faire connaître le soutien que l'Agence leur a accordé. À l'heure actuelle, plus de quatre-vingt publications ou présentations font référence à l'AMA comme le principal soutien de l'équipe de recherche. Cela représente probablement une fraction de tout ce qui est rendu compte, car les résultats des travaux mettent du temps à être publiés et à faire l'objet d'un examen des revues spécialisées. L'information est en train d'être collectée pour être mise à disposition aux partenaires.

A juger de l'action de l'AMA, il est permis de conclure que ce programme, qui compte la participation des cinq continents, est bien international. Le nombre de propositions a augmenté depuis son lancement, et l'Agence en fait la promotion dans plusieurs revues spécialisées. Le taux de couverture est d'environ 40%, ce qui montre qu'elle peut soutenir de très bons projets. Cela provient du fait, à son avis, qu'elle peut consacrer les niveaux de financement qui sont ceux qu'elle avait initialement l'intention de consacrer. Il est important de mettre les conclusions de la recherche à la disposition de la communauté scientifique et de permettre à l'AMA d'instaurer une science de l'antidopage sur la base de ces conclusions.

LE DR GARNIER rappelle que le projet du Passeport de l'Athlète n'est pas une idée nouvelle, et il se réfère à l'idée initiale avancée par M. Koss, qui était de n'enregistrer que les résultats des contrôles d'urine. Depuis, l'AMA a élargi le concept pour surveiller les différents paramètres du sang et de l'urine. M. Howman a expliqué les limites de l'approche antidopage traditionnelle et le Passeport de l'Athlète pourrait devenir un outil utile pour aller au-delà des limites fixées.

Au cours des Jeux olympiques de Turin, la FIS a refusé le droit à un certain nombre de skieurs de se présenter au départ du fait de paramètres sanguins anormaux, ce qui n'a pas manqué de provoquer une certaine perplexité dans le public. À la suite de cet épisode, l'AMA a pris l'initiative de réunir toutes les FI pratiquant ces contrôles sanguins pour évaluer la situation et étudier une approche harmonisée. Ceci a abouti à un accord général pour envisager le processus comme faisant partie de la procédure antidopage et ainsi mettre un terme à l'hypocrisie du système. Il a par ailleurs été décidé que les divers protocoles utilisés devaient être harmonisés (paramètres, seuils et décisions), et qu'il était indispensable que les résultats soient enregistrés et surveillés de manière longitudinale, exigeant une base de données propres à chaque sportif. L'AMA a été chargée de poursuivre cet objectif et de coordonner les diverses actions et développements à venir.

En septembre et octobre 2006, deux symposiums ont eu lieu à Lausanne au cours desquels les experts et les participants ont confirmé leur intérêt pour la surveillance

sanguine et ont précisé tout le bénéfice du suivi biologique et médical longitudinal. Parmi les questions identifiées figuraient le choix des paramètres, les critères de décision et la mesure adéquate à prendre (médicale, interdiction de départ, ou sanction pour dopage).

La stratégie de l'AMA est de continuer à coordonner des réunions et le travail des divers experts pour identifier les paramètres les plus discriminants à surveiller (initialement en relation avec l'hématologie). L'AMA étudiera la faisabilité technique d'un outil qui permette une base de données individuelles pour le Passeport de l'Athlète et aura pour but d'identifier le meilleur modèle mathématique de traitement des données applicables à l'appui de la décision. Enfin, l'AMA tiendra compte de cette nouvelle approche comme une possibilité d'avenir dans sa révision du Code, afin de lui donner un cadre réglementaire et une base légale.

L'Agence s'est déjà engagée à soutenir deux projets différents, un projet pilote multisports en France (programme de transparence du sportif) qui sera étendu au niveau international (Suisse, Italie et Allemagne), pour mesurer la faisabilité technique de l'outil. Un travail conjoint a été lancé par le laboratoire antidopage et l'université de Lausanne pour contrôler différents modèles mathématiques de traitement des données surveillées.

À l'avenir, il sera nécessaire de suivre le travail réalisé par les experts et leurs conclusions, afin d'actualiser le concept. L'AMA facilitera la collaboration entre les diverses organisations engagées dans ce secteur pour garantir l'harmonisation du Passeport de l'Athlète.

LE PRÉSIDENT note qu'un vaste et fascinant travail est en cours.

MME DE BOER-BUQUICCHIO se réfère à la Liste des interdictions 2007. Elle fait écho à la crainte exprimée par le Groupe de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur le dopage dans le sport en relation avec la Liste révisée. Elle exprime une crainte générale et demande à l'AMA d'indiquer le raisonnement à l'origine des changements apportés. Elle laisse entièrement à l'Agence la manière dont cela pourrait être réalisé. Un besoin évident d'une plus ample explication se fait clairement sentir. Le groupe de suivi a insisté sur l'importance de la transparence du processus de prise de décision à propos de la Liste et la responsabilité des experts à l'égard des décideurs politiques. Une autre demande également formulée par le groupe de suivi porte sur les informations statistiques des laboratoires et organisations antidopage, que l'AMA devrait fournir quant à l'intérêt du rapport T/E en discussion pour la Liste 2008.

M. MALLARD note que les projets approuvés en 2001 et 2002 dépassent tous les deux le budget d'environ 30%, et sa question est de savoir s'il s'agit d'une tendance qui se poursuivra avec les projets suivants et où aboutira l'Agence si tel est le cas.

MME NEILL aimerait savoir ce qu'il en est de la relation entre le Passeport de l'Athlète et ADAMS et s'il serait possible de fusionner ces deux projets.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond qu'en ce qui concerne la demande d'une explication du raisonnement à l'origine des changements sur la Liste, il lui semble que cela a été fait sous la forme des notes explicatives qui accompagnent la nouvelle Liste.

Pour ce qui est du rapport T/E, il s'agit d'une discussion qui se poursuit. Les opinions sont très partagées sur la question du niveau, 4 ou 6, à retenir. Il ne voudrait pas se montrer trop scientifique, mais le rapport T/E est un rapport de criblage, et il sert de base pour mener des recherches plus approfondies dans un cas donné, et quand le rapport dépasse 6, des analyses plus poussées sont réalisées. Cela a été ramené à 4 il y a quelques années, partant du principe que certaines personnes n'étaient pas détectées du fait que le niveau était trop élevé. Après une évaluation de deux ans du rapport T/E à 4, il a été considéré, pour des raisons de rentabilité, qu'il serait raisonnable de passer à 6, ce qui n'a pas été accepté par d'autres parties au sein de l'AMA. Il a donc été décidé à la majorité de s'en tenir à un rapport T/E de 4 pour l'instant. Ces divergences d'opinion évidentes sont normales dans la communauté scientifique. Ces positions sont constamment revues et il estime que ceci explique raisonnablement la raison pour laquelle l'Agence en est restée au rapport de 4.



Il passe la question concernant le budget à Sir Craig Reedie, et celle sur le Passeport de l'Athlète au Dr Garnier.

SIR CRAIG REEDIE passe à M. Niggli la question sur le budget.

M. NIGGLI indique qu'en 2001 et 2002, davantage d'argent a été affecté qu'il n'y en avait dans le budget car il a été décidé de ne tenir compte que de la première année des projets, lesquels se sont étalés sur plusieurs années. Ceci a été compensé en 2003 et 2004 pour égaliser le tout. Depuis 2005, tout est revenu au montant projeté.

LE DR GARNIER explique que dans sa présentation, il n'a pas eu le temps d'entrer dans les détails, mais la synergie avec l'actuelle base de données ADAMS fait partie de l'étude de faisabilité qu'il a mentionnée. Ceux qui la réalisent doivent coordonner les données avec ADAMS, car l'objectif initial est d'y intégrer le Passeport de l'Athlète.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le passeport et les paramètres sanguins du sportif.

## **8.2 Éducation**

### **– 8.2.1 Rapport du président du comité Éthique et Éducation**

M. CHONG rend compte de l'activité du comité Éthique et Éducation. Depuis son précédent rapport au Conseil de fondation en mai dernier, le département Éducation de l'AMA a touché toutes les régions du monde avec des initiatives telles que les symposiums sur l'éducation. Il a élaboré des mallettes pédagogiques, partagé de bonnes pratiques et pris part à des initiatives innovantes pour renforcer l'éducation antidopage. Il félicite Mme Carter et son équipe du travail réalisé dans ce domaine. La dernière réunion du comité s'est tenue les 19 et 20 octobre, et un certain nombre de points y ont été abordés, tels que la révision du Code mondial antidopage. Les initiatives entreprises par Mme Carter et son équipe ont été présentées, et le comité Éthique et Éducation en a profité pour proposer de nouvelles idées dans le secteur de l'éducation antidopage.

Il encourage vivement les membres à se rendre sur le site Internet de l'AMA pour prendre connaissance des nombreux outils mis à la disposition des partenaires et autres mandants, susceptibles d'être utilisés pour renforcer et développer leurs programmes d'éducation antidopage.

L'une des principales initiatives qui continue d'être une priorité pour l'AMA est celle des symposiums sur l'éducation. Ces manifestations sont essentielles à la formation de personnel et aux possibilités de partenariat et de mentorats dans les régions et pays en développement. En 2006, des symposiums sur l'éducation ont eu lieu à Athènes, Grèce, en mai et à Kuala Lumpur, Malaisie, en août.

Par ailleurs, l'Agence met au point un modèle de séminaires itinérants. Ils auront pour vocation d'être plus accessibles aux régions n'ayant pas la possibilité d'organiser des symposiums sur l'éducation ou d'y participer. L'AMA est en train de piloter ce concept novateur et elle élabore des lignes directrices, afin que son expertise puisse être transférée aux partenaires et aux spécialistes au niveau régional.

L'AMA développe ses partenariats avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et la Solidarité Olympique, en vue de créer des outils et d'instituer des réseaux dans le monde entier pour rendre l'éducation antidopage accessible.

En ce qui concerne l'article 18, le comité Éthique et Éducation recommande formellement qu'il soit adopté et rendu obligatoire pour tous les signataires du Code, tout en reconnaissant qu'ils planifient, mettent en place et surveillent leurs programmes d'éducation et d'information en fonction de leurs moyens financiers. Ceci mettra la disposition du Code sur l'éducation en cohérence avec la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et, par là même, reconnaîtra les diverses

capacités des États membres à entreprendre des programmes d'éducation selon leurs possibilités financières. En rendant cet article obligatoire, tous les signataires du Code seront incités à investir dans l'éducation antidopage, ce qui est essentiel à la stratégie à long terme d'éradication du dopage dans le sport.

MME CARTER remercie M. Chong, qui été assez aimable pour présenter les diverses activités. Si les membres souhaitent des détails supplémentaires concernant l'action entreprise, ils les trouveront dans leur dossier à la section 8.2.

L'occasion lui est donnée de s'exprimer sur l'ensemble des objectifs que le département de l'Éducation a adoptés pour ses activités d'éducation, à savoir les valeurs positives pour des raisons préventives et la volonté de toucher les partenaires aussi largement que possible.

Pour en venir aux raisons pour lesquelles l'AMA souhaite développer des valeurs positives dans un cadre préventif, elle demande aux membres de réfléchir à ce qu'est l'éducation. Pourquoi l'AMA devrait-elle éduquer à un sport propre et pourquoi devrait-elle se concentrer sur un approfondissement des valeurs. Chacun sait, et c'est tenu pour acquis, ce qu'implique l'éducation. Toutefois, lorsqu'il s'agit de distinguer l'éducation de l'information, les lignes deviennent floues, peut-être parce qu'il est plus facile ou simplement parce que les gens s'y sentent plus à l'aise, d'envisager un partage des informations. À l'AMA, la vision de l'éducation sur laquelle on travaille reflète la réflexion du Dr William Inge, éducateur et pédagogue du début du 20<sup>e</sup> siècle enseignant à l'université de Cambridge, pour qui le « but de l'éducation est une connaissance non pas de faits mais de valeurs ». C'est une vision qui se concentre sur la prévention plutôt que sur l'intervention. L'objectif du département de l'Éducation est d'aider les partenaires à mettre en place un programme d'éducation qui non seulement transmette des informations, mais également diffuse des valeurs, afin d'influer sur les comportements et de promouvoir l'attitude de franc jeu et du sport propre.

Le département de l'éducation se concentre également sur des catégories qui vont bien au-delà du groupe des sportifs de haut niveau et qui comprend l'ensemble de leur entourage : entraîneurs, formateurs, personnel médical, personnel sportif, parents, enseignants, ainsi que les jeunes avant même qu'ils commencent à pratiquer le sport, notamment de haut niveau.

Elle s'est penchée sur la question de savoir ce que signifiait l'éducation, et elle a également souhaité envisager la raison pour laquelle l'AMA devrait éduquer au sport propre. Le sport propre non seulement contribue à la bonne forme physique et au bien-être général, mais il promeut également un comportement responsable, la discipline, le respect des règles, de soi-même et des autres, la force de caractère, la tolérance et l'esprit d'équipe - autant de valeurs essentielles nécessitant d'être encouragées auprès de tout membre du corps social.

Le sport est une société en microcosme; les valeurs qui s'enracinent et sont socialement acceptées auront une influence sur le sport, et dans le même temps les aspects tant positifs que négatifs du sport auront un impact sur la société. Tricher (dans n'importe quelle sphère de l'entreprise humaine) contribue à la détérioration de la morale de la société en général et, lorsque cela prend la forme du dopage, cela compromet également le bien-être et la santé physique. Sauvegarder le sport propre, dans un esprit de prévention, est une manière d'œuvrer à la défense et au bien-être de la société en général.

En éduquant à un sport propre, pourquoi, alors, se concentrer sur l'approfondissement des valeurs ? Il est manifeste que de nombreuses personnes, même lorsqu'elles sont en possession de toutes les informations factuelles nécessaires, continuent d'opter pour un tel comportement ? À titre d'exemple, on peut simplement penser aux campagnes anti-tabac. Alors même que toutes les informations concernant les effets drastiques du fait de fumer sur la santé sont disponibles, elles restent de peu d'effet lorsqu'il s'agit d'empêcher les fumeurs de fumer. De la même façon, une personne en possession de tous les éléments factuels sur le dopage peut néanmoins décider de se

doper. Quelqu'un qui décide de ne pas tricher ou de se doper prend cette décision sur la base d'un solide système de valeurs. Celui-ci offre les raisons de dire non, que ce soit au fait de tricher ou à toute forme de dopage et de s'en tenir à cette décision. Comme tel, un programme d'éducation dont le but est le développement de valeurs est donc bien un programme de prévention.

Cela s'est vu. Bien que les sportifs disposent des informations adéquates et sachent que le dopage enfreint les règles et qu'ils seront contrôlés, certains prendront tout de même ce risque. Et pourquoi ? Pourquoi un citoyen qui par ailleurs respecte la loi devient un tricheur lorsqu'il concourt en sport ? Quelles sont les différences fondamentales entre les sportifs qui choisissent de concourir proprement et ceux qui décident de s'en remettre au dopage ?

Le Programme de bourses de recherche en sciences sociales a été créé pour permettre à l'AMA de concevoir des programmes d'éducation, en utilisant un système de prévention du dopage fondé sur des preuves. Les résultats de la recherche en sciences sociales, on peut l'espérer, rendront possible la compréhension des causes du dopage et des processus suivis par les personnes qui enfreignent les règles antidopage.

Les sciences sociales permettent également à l'Agence de surveiller l'efficacité des efforts d'éducation pour un sport propre. Les résultats de recherche peuvent être utilisés pour fournir l'assurance que les programmes d'éducation préventive obtiennent les résultats voulus en terme de ciblage des personnes les plus vulnérables, contrôlant ou allégeant dans la mesure du possible une partie des facteurs de risque les plus importants, et en soulignant le développement d'une culture sans dopage et promouvant les facteurs qui empêchent les personnes de se laisser aller au dopage. Comme les années d'essais et d'erreurs l'ont prouvé en santé publique et politique sociale, un doigt de prévention vaut son poids de guérison.

Les bourses de recherche en sciences sociales veulent plus particulièrement soutenir l'approche d'éducation préventive de l'AMA par des connaissances fondées sur des preuves sérieuses et scientifiques. Cette action est encore toute récente et l'état actuel des programmes est le suivant :

Douze propositions ont répondu à l'appel de 2005 et environ 61 000 dollars ont été accordés pour le financement de trois projets.

Le programme 2006 a également reçu douze projets et l'AMA en a financé quatre, à hauteur de 81 000 dollars environ.

Ces deux programmes ont donné lieu chacun à un rapport final et elle attend les autres avant la fin du premier trimestre 2007. Une fois que l'Agence aura eu la possibilité de les examiner, elle espère pouvoir en tirer des informations qui permettront à toutes ses activités d'éducation de progresser.

En réponse à l'appel à soumissions pour 2007, vingt-neuf offres ont été reçues, soit plus du double de ce qui avait été reçu pour les programmes de 2005 et 2006. La veille, le Comité exécutif a accepté de financer six projets à hauteur de 178 000 dollars.

Le deuxième aspect primordial dirigeant les activités d'éducation est celui de la sensibilisation des partenaires, aussi largement que possible, ce que le département éducation tente de réaliser en élaborant une variété d'outils. M. Chong en a déjà mentionné quelques-uns, mais elle souhaite revenir sur deux autres de ces projets. Ces outils ont pour objet de permettre à l'AMA de remplir ses mandats éducatifs, qui sont d'agir comme centre d'information de bonnes pratiques et de soutenir le développement de programmes d'éducation, tout en incitant à l'appropriation et à l'adaptation dans le monde entier au niveau local de ces programmes.

Elle s'est déjà exprimée sur les bourses de recherche en sciences sociales. Parmi les autres outils, il y a la bibliothèque en ligne, qui se présente comme un centre d'information mondial en ligne qui propose le matériel d'information et d'éducation antidopage élaboré par les partenaires et qui a été lancée en avril dernier. Les

partenaires fournissent des copies de leur propre matériel, et l'AMA en fait connaître l'existence aux autres en téléchargeant une image qui les identifie et les classe selon leur langue (le matériel se présente en dix-sept langues) et selon l'organisation concernée (par exemple une fédération sportive) et leur région (36 pays ont mis leur matériel à disposition) et fournit les coordonnées de contact des fournisseurs de ce matériel, afin que les partenaires qui souhaitent en obtenir un exemplaire puisse le faire pour leurs propres programmes d'éducation et éviter ainsi une duplication de matériel existant.

Depuis sa mise en ligne, la bibliothèque en ligne a enregistré une moyenne de 630 visites par mois. Elle est donc convaincue de son succès certain auprès des partenaires. Le contenu s'est accru du fait du contact régulier avec les membres et partenaires. Elle invite les membres à consulter la bibliothèque et notamment à s'assurer que le matériel qu'ils ont développé y figure. Elle rappelle que l'Agence ne peut agir et remplir son mandat de centre d'information mondial que si les membres lui transmettent ce qu'ils ont déjà produit et lui en fournissent copie.

L'AMA a également élaboré récemment une série de mallettes destinées aux besoins des partenaires, avec du matériel d'information et des activités antidopage. Les outils contenus dans ces mallettes ont été conçus pour être adaptés par les partenaires qui se les approprient en fonction des conditions locales et des audiences qu'ils ont ciblées. Ces mallettes seront proposées sous différents formats : sous forme imprimée dans des classeurs, électroniquement sur CD-ROM et électroniquement sur le site de l'AMA. L'agence dispose déjà de trois de ces mallettes, élaborées ou en cours d'élaboration : la mallette de l'enseignant et les mallettes de l'entraîneur et du responsable de programme. Le département de l'éducation collabore actuellement avec le Dr Garnier à une mallette pour les médecins et avec M. Andersen à une mallette pour les agents de contrôle du dopage.

La mallette de l'enseignant se présente en fait sous forme d'une série de plans de leçons qui s'adressent aux élèves des écoles primaires et secondaires et comprennent un jeu de cartes « Franc Jeu ». Les activités et le matériel sont conçus idéalement pour être intégrés dans les programmes scolaires.

La mallette de l'entraîneur est conçue quant à elle sur la base du modèle « formation des entraîneurs ». C'est un outil destiné aux animateurs pour fournir un programme d'éducation à l'intention des entraîneurs du haut niveau. Le département de l'Éducation œuvre à l'heure actuelle à une mallette de l'entraîneur de terrain qui viendra s'ajouter à la mallette destinée aux entraîneurs du haut niveau.

La mallette du responsable de programme reprend du matériel destiné aux personnes souhaitant mettre en place un programme d'éducation antidopage au niveau des organisations.

Comme M. Chong l'a mentionné, les symposiums sur l'éducation constituent une activité primordiale en éducation. L'AMA organise des symposiums dans les principales régions du monde pour faire comprendre l'action antidopage, diffuser des informations antidopage générales et proposer des instructions et des outils pratiques pour lancer ou améliorer la prévention du dopage dans toutes les régions du monde. L'objectif de ces symposiums est de parvenir à comprendre comment établir et mettre en place des plans de programmes d'éducation antidopage à court et à long termes, qui utilisent comme base des modèles de lignes directrices et des informations essentielles en vue de prévenir le dopage dans le sport, élaborés en collaboration avec le Conseil de l'Europe.

Le format des symposiums, qui se déroulent sur deux jours et dans le style atelier, a été conçu spécialement pour parvenir à ces objectifs et résultats. Ils comprennent des présentations par des experts à propos de programmes d'éducation existants dans la région hôte et des discussions par petits groupes.

Pour apporter un soutien et assurer le suivi, l'Agence a institué des mentorats, par lesquels les représentants de pays disposant de programmes antidopage établis font office de caisses de résonance et conseillent les participants aux symposiums dans le

lancement et l'élaboration de leurs propres programmes d'éducation. Les symposiums sur l'éducation ont débuté en février 2005, et le premier d'entre eux a été organisé à Montevideo. Il a été suivi par d'autres à Moscou, Macao, au Caire, puis, en 2006, à Athènes et en Malaisie. Jusqu'à présent, ces manifestations ont touché 173 participants de 68 pays.

Cela pose deux difficultés majeures à l'AMA. Tout d'abord, comment assurer un suivi et soutenir l'élan après le symposium. Et ensuite comment être sûr que les personnes qui y participent sont bien choisies pour que les activités d'éducation soient par la suite relayées dans les pays représentés aux symposiums.

La réponse quant au suivi avec les participants s'est présentée avec l'instauration de l'eForum. Cet outil en ligne, qui a été utilisé pour la première fois après le symposium d'Athènes, est semblable à un tableau de messages qui permet aux participants de partager des documents et des idées et d'obtenir le soutien des participants d'autres symposiums lorsqu'ils mettent en place leur propre programme antidopage. Il est avant tout surveillé par le mentor du symposium, mais il offre à l'AMA également une occasion de suivre les progrès des pays concernés. Les participants du symposium organisé en Malaisie ont été formés à l'eForum. Il bénéficie de la collaboration des départements de l'AMA, bien qu'il s'agisse d'un projet pilote des symposiums sur l'éducation, et est à présent utilisé par le département Standard et Harmonisation et sera également employé comme moyen de communication par les ORAD. Le département TI se sert lui aussi de l'eForum pour son groupe de suivi des utilisateurs experts d'ADAMS.

Quant à la question de la participation, du fait que les symposiums multinationaux ont été organisés avec un nombre limité d'invitation par pays ou région, l'assistance a souvent été composée d'administrateurs de haut niveau et de représentants gouvernementaux. La participation de ces personnes est importante, car ce sont souvent des décideurs dans leur pays ou région et sans leur soutien, le décollage des programmes d'éducation antidopage est très difficile. Cela étant dit, les responsables du fonctionnement au quotidien de ces programmes ne sont généralement pas présents à ces symposiums. En outre, tous les pays ne disposent pas de ressources financières et logistiques pour organiser un symposium sur l'éducation de format traditionnel. C'est la raison pour laquelle l'Agence a élaboré le format des séminaires itinérants, en vue d'accroître l'accès à l'information fournie à ces symposiums, et pour augmenter la participation des responsables des activités d'éducation. Tout en étant semblable au format plus grand des symposiums sur l'éducation, ces séminaires ne s'adressent qu'à des participants d'un seul pays, et insistent sur le développement de plans d'éducation antidopage à court et à long termes. Ce format a été expérimenté au Nicaragua et en Colombie en septembre dernier. Les participants comprenaient des représentants des universités, des CNO, des CNP, des ONG et des fédérations sportives, collaborant tous à la création de programmes d'éducation antidopage solides. Elle a le plaisir d'annoncer que le séminaire itinérant au Nicaragua a bénéficié d'une participation remarquable de personnes très décidées à œuvrer sur le terrain, et il a eu pour résultat l'élaboration d'un plan annuel d'éducation.

Du fait qu'un certain nombre de pays ont déjà planifié et mis en place des programmes d'éducation conformément aux lignes directrices modèles, le plan actuel est de développer, de nouveau en collaboration avec le Conseil de l'Europe, une série de lignes directrices pour soutenir les programmes plus matures, en vue d'établir un troisième niveau pour une reconnaissance de programme formelle standard.

Lors du symposium sur l'Éducation en Malaisie, en août, une autre facette a été ajoutée au format traditionnel : des visites d'écoles, avec une rencontre avec des jeunes dans des classes locales, pour des activités de développement aux valeurs qui insistent sur le franc jeu et le respect de soi et des autres. Le nouveau format de séminaire itinérant incorpore également ces visites d'écoles, qui serviront de tremplin pour l'établissement de programmes d'éducation de prévention de la jeunesse dans la communauté d'accueil ainsi que dans les communautés voisines.

La recherche montrant que les valeurs s'acquièrent à l'enfance et que c'est un système de principes sérieux (par opposition à l'information) qui aide les personnes à se prononcer contre un comportement risqué, et parce que la prévention est au bout du compte une meilleure méthode, l'AMA souhaite continuer à sensibiliser les partenaires par des activités à même d'influencer les comportements des jeunes de manière précoce, ainsi qu'au développement des valeurs dans l'ensemble de l'entourage direct et indirect du sportif.

Elle invite les membres à tenir le département de l'Éducation informé de l'action de leur pays respectif concernant l'éducation et de rester en relation avec le département pour que celui-ci sache comment les soutenir dans leurs programmes d'éducation préventive.

Elle remercie l'équipe de l'Éducation, Jennifer Ebermann, Debra Galeano, Jen Sclater et Marie-Claude Asselin, de son énergie, de sa créativité, de son dur labeur et de sa foi dans l'éducation à un sport propre. Elle remercie les membres de leur attention et est prête à travailler avec eux à la communication et à la diffusion des valeurs d'un sport propre.

M. CRAVEN se réjouit de cette différenciation entre les faits et les valeurs. Tandis que ces dernières résident dans les cœurs, les faits se tiennent dans le cerveau. Telle est la clé du sport, et il félicite M. Chong et Mme Carter à ce propos.

M. NISHISAKA reconnaît qu'il a eu beaucoup de plaisir à écouter ce rapport. Il est extrêmement important d'éduquer les enfants. Le Japon a l'intention d'insister sur l'éducation des jeunes gens, pour les informer non seulement des effets négatifs du dopage, mais également sur le franc jeu et les valeurs du sport. Il estime que les activités d'éducation réalisées sont excellentes. Prendre les tricheurs est important, mais l'éducation préventive est hautement significative. Il espère que l'AMA renforcera ses activités et leur efficacité dans le domaine de l'éducation antidopage. Le Japon a certainement l'intention de travailler avec cet objectif à l'esprit.

LE DR SCHAMASCH se félicite que l'AMA ait pris contact avec la Solidarité Olympique et la commission médicale du CIO afin que les activités d'éducation antidopage soient autant que possible harmonisées. Il est prêt à recevoir le module mis au point par le Dr Garnier, afin de pouvoir l'utiliser aussitôt.

M. AZIZ remercie l'AMA de sa collaboration avec ses collègues au symposium de Kuala Lumpur. Il est gratifiant de noter la série de mallettes, notamment celles destinées aux enseignants, qui vont de pair avec les programmes d'éducation, car il estime que modifier les valeurs des gens n'implique pas seulement leur apporter des faits et connaissances.

M. KA'OJE remercie le département Éducation de l'excellent travail accompli en terme d'élaboration de programmes scolaires pour les écoles primaires et secondaires. Comme l'un des intervenants l'a déclaré, la plupart des membres sont très désireux de recevoir le rapport final sur les programmes qui vont être élaborés. Ils collaboreront avec les ministères de l'Éducation pour mettre ceci en place dans les divers pays, afin d'œuvrer à l'élimination ou à la réduction autant que possible du problème du dopage dans les activités sportives du monde entier. Il sait que l'éducation préventive à ce niveau de développement humain forme définitivement le fondement des programmes antidopage. Il tient à féliciter le comité Éthique et Éducation et le département Éducation pour leur action. Tout le monde attend avec impatience de recevoir le rapport afin de commencer son application dans les divers pays.

En ce qui concerne les symposiums tenus dans les régions, il a pu constater dans le dossier qu'il y en aura certainement d'autres en 2007. Il demande instamment, ce qui aiderait grandement l'Afrique, que l'an prochain il puisse y avoir un symposium en Afrique de l'Ouest, et si possible au Nigeria. Le gouvernement de ce pays est toujours prêt à soutenir l'Agence dans ses activités, et il estime très hautement le travail de

l'AMA. Un certain nombre de manifestations pourraient donc être proposées au Nigeria. Le gouvernement se rendrait alors compte que l'Agence lui rend la réciprocité.

MME CARTER rassure M. Ka'oje et déclare que, dans la mesure du possible, le département de l'Éducation souhaite amener son séminaire itinérant l'année prochaine en Afrique francophone et anglophone.

LE PRÉSIDENT indique que le département Éducation tente de développer une approche nouvelle et plus mondiale, qui permette la prévention plutôt que l'intervention. L'éthique et l'éducation ont toujours été l'un des principaux sujets d'attention de l'Agence. Le dopage ne sera pas arrêté au niveau mondial simplement en prenant quelques tricheurs et en les sanctionnant. Il est nécessaire de créer un nouvel état d'esprit.

Deuxièmement, le département Education tente de trouver des moyens efficaces de sensibiliser le plus de partenaires possibles. Il existe des moyens très créatifs d'y parvenir. Il est manifeste que le matériel éducatif de bonne qualité ne manque pas. Dès lorsque quelqu'un prend connaissance d'un module, programme ou matériel éducatif supplémentaire, sa mise à la disposition de l'AMA serait appréciée. La lutte contre le dopage dans le sport se poursuit. La solution idéale passe par l'éducation, et si on peut en arriver au point où 99,9% des sportifs et leur entourage ne se dopent pas parce que c'est mal de se doper et également potentiellement dangereux et les persuader que l'Agence attrapera le 0,1% qui triche, puisque cela fait partie de la nature humaine, alors l'AMA pourra être convaincue d'avoir remporté la guerre contre le dopage dans le sport. Mais on en est encore loin, et la réponse passe par l'éducation. Il remercie Mme Carter de son rapport complet. Il l'encourage à poursuivre cet excellent travail.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité Éthique et Éducation.

### **8.3 Communication**

MME HUNTER rend compte des perspectives du département de la Communication. Trois objectifs principaux ont été définis. Le premier porte sur la sensibilisation à l'AMA et à la lutte contre le dopage et au Code mondial antidopage. En outre, le département de la Communication transmet des informations et s'efforce d'identifier les moyens et méthodes de diffusion de l'information qui sont essentiels à la lutte contre le dopage.

Avant tout, l'AMA est une agence jeune et il est important qu'elle établisse sa marque. Le département a agi pour élaborer des messages clairs et concis qui transmettent effectivement la mission et les priorités de l'AMA.

Du fait de la jeunesse relative de l'Agence, il est important de codifier certains de ses messages fondamentaux. Par ailleurs, avec l'extension de son action dans toutes les régions du monde par ses bureaux régionaux et les ORAD, il a également été important d'harmoniser cette communication. La nécessité de parvenir à la clarté, aussi difficile que cela soit, est d'autant plus impérative que la gamme de cultures et de langues avec lesquelles elle travaille est très étendue.

L'année 2006 a été très importante pour l'AMA. Elle a pu cristalliser ses messages corporatifs et les préparer de manière à les rendre rapidement et facilement compréhensibles. Le département s'est concentré sur des messages clairs sur l'AMA et la lutte mondiale contre le dopage. Ces messages doivent également être accessibles, c'est-à-dire qu'il ne faille pas être obligé d'être un expert antidopage pour les comprendre. Par ailleurs, ils doivent être facilement mémorisable. Le département doit donc utiliser plusieurs types de diffusion : images, vidéo, ou publications. Et pour en faire la démonstration, elle en présente aux membres divers exemples. Le département a trouvé que le public peut se faire une idée très simplifiée du Programme mondial antidopage, dès lors qu'il en a saisi les principes fondamentaux. C'est alors beaucoup plus facile d'entrer dans les détails.

En mai, le département a présenté le DVD « Franc Jeu ». L'Agence utilise du matériel audiovisuel pour rappeler aux gens que cela concerne les sportifs, et l'objet de la vidéo est de manifester un soutien aux sportifs propres et à leur droit à un terrain de sport équitable. La vidéo est disponible en anglais, français et espagnol. Elle sera largement distribuée aux partenaires en début d'année prochaine.

En 2006, le département a élaboré du matériel imprimé pour aider à décrire l'action de l'AMA. La première brochure de l'Agence a été produite, reprenant les principaux messages et la mission de l'AMA. Le département a également réalisé plusieurs dépliants, pour répondre aux besoins des bureaux régionaux qui doivent pouvoir expliquer cette action aux partenaires au niveau régional, en faisant appel à des images et aux langues de la région, afin d'approfondir la connaissance des fondements de l'antidopage et de l'évolution du Code.

Concernant les publications, le magazine Franc Jeu paraît trois fois par an. Le numéro le plus récent, intitulé « Un guide du Code » a été réalisé pour soutenir le travail de l'équipe de révision du Code dans sa collaboration avec les partenaires et s'expliquer sur le Code et les modifications possibles, ceci pour que les fondements du Code actuel soient bien compris. La Liste 2007 est également disponible en trois langues, et les partenaires la recevront au début de 2007.

Les relations avec les médias sont un autre aspect important du département Communication. M. Donzé est le responsable des relations avec les médias, ce qui représente une tâche quotidienne importante. Bien que l'Agence fasse de son mieux pour leur transmettre des messages fondamentaux sur ses activités, un grand nombre de questions des médias demeurent très spécifiques. C'est pourquoi le département a publié à leur intention plusieurs « questions-réponses » consacrés à des points particuliers.

L'action de sensibilisation des médias a été conséquente en 2006, avec des conférences de presse aux Jeux olympiques et paralympiques à Turin, une autre à Moscou à l'issue du comité des sportifs le printemps précédent, une à Pékin, au terme de la visite de M. Pound et de sa rencontre avec les autorités sportives et gouvernementales en octobre. M. Howman a participé à une conférence de presse à Buenos Aires, deux semaines auparavant, à l'occasion des Jeux d'Amérique du Sud. En décembre, M. Donzé sera à Doha sur un stand au Centre des médias des jeux asiatiques. Il y rencontrera les professionnels durant plusieurs jours au cours de cette manifestation. Le 24 janvier 2007, l'AMA organisera un symposium pour les médias d'une journée, où tous les représentants des professions de communication seront invités à s'exprimer sur la progression de la lutte contre le dopage et les principales difficultés rencontrées. M. Pound et le Dr Rogge seront présents. Le lendemain, une table ronde aura lieu pour les directeurs de communication et responsables médias des FI.

Les membres connaissent bien le programme de sensibilisation des sportifs. L'Agence l'a emmené aux principales manifestations sportives de l'année 2006, laquelle a été très importante pour l'AMA. Le programme s'est rendu aux Jeux olympiques et paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes et aux Jeux asiatiques. En conjonction avec le stand de sensibilisation, un modèle de sensibilisation est désormais disponible. Les organisations dont le nom figure à l'écran ont adopté ce modèle fondé sur l'expérience et l'expertise mises au point par Mme Spletzer sur plusieurs années. Il s'agit essentiellement d'un programme clé en main destiné aux FI et aux ONAD pour qu'elles puissent utiliser ou instaurer des programmes de sensibilisation à leurs propres manifestations.

Elle tient à féliciter Mme Spletzer dont la qualité du travail a été distinguée par la Mentor Foundation. Il s'agit d'une organisation internationale non gouvernementale présidée par la reine de Suède, qui élabore, évalue et diffuse de bonnes pratiques pour la prévention de la drogue. C'est une reconnaissance significative de l'efficacité du programme. Avec cela, l'AMA poursuit l'intensification de sa collaboration avec les partenaires, pour amplifier la sensibilisation dans le monde entier.



M. KALTSCHMITT indique qu'en s'efforçant d'obtenir la signature de la Convention de l'UNESCO par son pays, il a découvert que les gens ne savaient presque rien de l'AMA. Peut-être une lettre pourrait-elle être envoyée à une série particulière d'officiels gouvernementaux importants dans les divers pays, et surtout sa région, qui expliquerait ce qu'est l'AMA, présenterait un peu ce qu'est la Convention et la manière dont elle doit être ratifiée.

M. KA'OJE veut parler de la manière dont l'AMA est perçue au niveau national et notamment en Afrique. Peu de gens en Afrique savent qu'il se passe quelque chose en ce qui concerne l'Agence. Il aimerait suggérer de faire appel aux bureaux qui constituent les membres du Conseil de fondation pour transmettre ces données aux personnes à informer, plutôt que de se fier aux bureaux régionaux, qui ne diffusent pas l'information. La plupart du temps, les pays reçoivent directement les informations du siège de l'AMA, et il serait préférable que celle-ci envisage l'utilisation des moyens propres aux pays pour aider à diffuser l'information sur ses activités.

M. AZIZ explique qu'il se rend bien compte du rôle que jouent les médias en tant que partenaires dans la diffusion des informations et des connaissances, et il se demande si quelque chose ne pourrait pas être fait à la lumière de ces tentatives frustrantes pour que les médias transmettent les bons messages, car ils provoquent davantage la confusion et peut-être même que dans leur hâte et leur bonne volonté à transmettre l'information au public, ils compromettent le respect de la confidentialité. Peut-être le département de la communication devrait-il tenter d'organiser avec les représentants des médias du monde entier un symposium ou un séminaire.

LE PRÉSIDENT revient sur deux points. L'un est sa récente visite en Chine qu'il a effectuée avec Mme Hunter. Présentation en est faite à la rubrique *Relations avec les médias* du rapport. Néanmoins, l'objet de cette visite a été très substantiel. Cette visite a représenté l'une des visites officielles les plus importantes qu'il ait jamais faites au nom de l'AMA. Il a eu la chance de rencontrer le CNO chinois, le comité antidopage, le directeur du laboratoire, la haute administration et le ministère des Sports ainsi que le ministre (il constate avec plaisir la présence, pour la première fois, du vice-ministre au Conseil de fondation), ainsi que le BOCOG, tout cela parce que l'AMA tenait à faire connaître son souhait d'aider la Chine, vaste et important pays, dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il ne doute pas que l'ensemble des autorités soit très au fait du problème et qu'elles tentent de trouver un moyen de le résoudre, reconnaissant tout de même que la Chine est un pays immense et compliqué. Il lui semble que bien que le laboratoire soit bien équipé et dirigé, le comité d'organisation, le BOCOG, sait parfaitement que l'une des mesures importantes du succès des Jeux olympiques en 2008 sera la manière dont le pays hôte aura traité son problème interne du dopage, la situation que l'on y rencontre et le fait qu'un certain nombre de drogues sont identifiées comme provenant de Chine (ce n'est évidemment pas la seule source, mais c'en est une). L'Agence va garder le contact avec ce pays jusqu'aux Jeux et après. Elle a fait cette offre et en assurera le suivi. Si les membres et les partenaires ont quelques idées ou suggestions quant à l'exercice d'un renforcement constant des efforts réalisés, l'AMA en tiendra compte volontiers.

L'autre point au sujet duquel il souhaiterait s'exprimer brièvement est celui du programme de sensibilisation aux Jeux olympiques de 2008. Pour la première fois aux Jeux, le CIO et la commission de coordination ont collaboré avec le comité d'organisation pour que l'AMA bénéficie d'un bon emplacement. Ceux qui se sont rendus sur les lieux à Turin et à Salt Lake City se souviendront que l'AMA ne jouissait pas d'une excellente situation. Le CIO a fini par en comprendre toute l'importance. Si l'Agence pouvait avoir son stand parmi les sportifs, là où ils prennent leurs repas, elle recevrait bien plus d'attention. Le stand de sensibilisation a finalement obtenu un endroit de première qualité aux Jeux olympiques de Pékin.

MME HUNTER apprécie les commentaires qui viennent d'être formulés et elle fera son possible pour transmettre les informations aux gouvernements et aux partenaires. L'ensemble du matériel est disponible sur le site de l'AMA et si le besoin d'une présentation sur l'antidopage se présente, il en existe, et le département les adaptera volontiers pour plus de facilité.

Concernant la participation des médias, le département tente de tirer parti de toutes les possibilités qui se présentent, afin d'organiser des rassemblements et des réunions pour informer les médias. Ce point a été dûment noté.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du département Communication.

#### **– 8.3.1 Rapport du président du comité des sportifs**

M. FETISOV déclare qu'il est reconnaissant de participer à l'action de l'AMA, à laquelle les sportifs prennent une part toujours plus importante. L'idée d'inviter les sportifs autour de la table est tout à fait appréciable.

Le comité se réunira le lendemain à Montréal et les membres de l'équipe de projet du Code lui présenteront le premier projet de Code révisé, en vue d'en obtenir les réactions et des suggestions de changements supplémentaires. Les sportifs ont été très actifs durant la procédure de consultation, notamment en ce qui concerne la durée des sanctions, et ils soutiennent des sanctions plus dures contre la tricherie.

Il remercie Mme Elwani de sa participation et de son aide dans les questions du comité des sportifs, et notamment à propos de la coopération entre la commission des athlètes du CIO et le comité des sportifs de l'AMA.

LE PRÉSIDENT rappelle que le comité des sportifs est relativement récent. La création d'un tel comité a été considérée comme nécessaire dans le cadre de l'AMA. Son action s'est révélée excellente en tous points. Le comité se réunit le lendemain, et M. Fetisov a invité un autre participant. L'Agence est d'accord avec lui quant à la participation des athlètes, notamment au Conseil de fondation. Mme Elwani a eu une présence formidable, mais puisqu'on en parle, toute l'organisation a été conçue pour que l'environnement dans lequel les sportifs concourent soit exempt de dopage. L'AMA a laissé une place importante dans aux sportifs dans son Conseil de fondation, égaux à tous égards à tous les autres membres du mouvement sportif. Il est important que les sportifs y prennent toute leur part. Il espère que M. Fetisov informera le président de la commission des athlètes du CIO du souhait de l'AMA de les encourager à désigner des membres qui viendront participer aux réunions. Les dates des réunions de l'Agence sont connues généralement un an à l'avance. Avec le plus grand des respects, l'AMA a besoin que les sportifs tirent tout le parti de ce qui leur est offert.

M. FETISOV revient sur l'équilibre des sexes. Le comité des sportifs comprend quatre hommes et neuf femmes. Les membres vont directement au cœur du problème et il estime que l'AMA devrait écouter ce qu'ils ont à dire.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité des sportifs.

### **8.4 Standards et Harmonisation**

#### **– 8.4.1 Compte rendu sur les contrôles antidopage hors compétition**

M. ANDERSEN annonce que l'AMA atteindra son objectif de 3 000 contrôles en 2006. La semaine précédente, 2 318 contrôles urinaires et 150 contrôles sanguins avaient été réalisés. Ils ont été effectués à partir d'une étude approfondie pour choisir quand, où et qui contrôler, ce qui relève du contrôle intelligent dont il a été question précédemment, à

partir d'informations scientifiques sur les tendances et informations provenant des FI. L'AMA a réalisé des prélèvements d'échantillons avec seize ONAD et ITDM, société privée suédoise. Les sept FI d'hiver et vingt-sept des vingt-huit FI d'été ont été incluses dans ce programme, ainsi que sept des vingt-neuf FI reconnues.

L'AMA a contrôlé des sportifs de quatre-vingt-seize nationalités dans soixante-deux pays. Elle s'est concentrée sur les pays dans lesquels le nombre des prélèvements est limité ou inexistant. Il s'agit de contrôles ciblés, et l'AMA s'est efforcée de les réaliser sans préavis ce qui est une des conditions du contrôle intelligent hors compétition.

Si l'on examine la gestion des résultats et les résultats d'analyse anormaux, près de cinquante résultats d'analyse anormaux ont été obtenus, répartis en diverses catégories de la Liste. Les informations supplémentaires montrent qu'il y a eu de nombreuses alertes de la part de divers laboratoires sur des résultats d'EPO suspects, lesquels ont amené à des contrôles de suivi. Cela n'a pas constitué officiellement de résultats d'analyse anormaux, mais l'AMA a reçu des rapports qui lui permettront d'assurer un suivi.

Pour l'année à venir, l'Agence s'est fixé le même objectif de 3 000 contrôles intelligents, en étroite collaboration avec les FI. L'AMA poursuit son approche ciblée dans des pays où ils sont limités ou inexistantes. Elle a commencé à discuter avec le CIO du suivi concernant les contrôles dans la période précédant les Jeux olympiques de 2008 à Pékin.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du programme de contrôles hors compétition.

#### **– 8.4.2 Programme de développement**

M. KOEHLER précise que conformément au Code, tous les pays sont tenus d'avoir une ONAD. En l'absence d'ONAD, le CNO est responsable. La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport indique très clairement que tous les gouvernements doivent soutenir l'institution d'un programme national antidopage, avec des contrôles et un volet éducation.

Il existe 84 ONAD enregistrées par l'AMA. Soixante-six d'entre elles ont accepté le Code, 35 ont mis en place des règles et les ont envoyées à l'AMA et 33 sont effectivement actives avec des programmes complets, et réalisent à la fois des contrôles et des activités d'éducation. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'AMA a élaboré ce programme : pour aider les pays qui ont besoin d'aide dans le développement de leur programme antidopage.

Les drapeaux sur l'écran représentent les pays qui disposent d'une ONAD. En 2005, cela semble un peu plus complet. En 2006, de nouveaux pays sont venus s'ajouter et en 2007, l'AMA espère que davantage de drapeaux représenteront toujours plus de pays. Grâce aux 33 ONAD établies et à quinze ORAD à la fin 2007, l'AMA pourra compter sur l'action antidopage de 156 pays. Un bref résumé figure dans le dossier des membres. Une ORAD a été développée par l'AMA avec des pays d'Amérique centrale. Elle travaille à présent avec l'Amérique du Sud après avoir lancé une ORAD dans les Caraïbes, en zone V d'Afrique, en Afrique de l'est, en Afrique australe et à présent dans la zone II et III d'Afrique francophone, dans les États du Golfe (dont le siège est au Yémen). Tout récemment, l'Agence a permis la création d'une ORAD en Asie centrale, dont le bureau est situé en Iran.

L'AMA a également développé des ORAD en Asie du Sud/Est et en Océanie. En 2007, l'AMA prévoit de travailler avec des pays d'Europe de l'Est, d'Asie occidentale, de l'Océan Indien et d'Afrique centrale.

Il souhaite souligner le travail et l'importance des bureaux régionaux en relation avec le développement des ORAD. L'AMA leur fait entièrement confiance pour le fonctionnement au quotidien et le soutien qu'ils apportent aux ORAD.

Une étude du Conseil de l'Europe en 2004 a montré que trente-sept ONAD dépensaient environ 75 millions de dollars dans la lutte contre le dopage. En 2007, l'Agence s'engage à aider les pays en facilitant la procédure grâce à un budget de 600 000 dollars. Le coût moyen de fonctionnement d'une ORAD s'élève à 150 000 dollars. En prévision de quinze RADO, l'AMA a affecté environ 2,8 millions de dollars pour des projets touchant 123 pays. Elle commence à voir l'organisation de contrôles et l'éducation démarrer. Il reste du travail à faire et c'est un début pour tous ces pays, mais au moins c'est un début conséquent. Le processus a démarré et des engagements ont été pris.

Pour le développement, l'AMA recherche le soutien des gouvernements dans la promotion et l'application des règles antidopage et l'instauration de comités, la formation d'ACD, les contrôles, l'information et l'éducation, ainsi que les programmes de sensibilisation. Ceci intervient dans les régions qui ont été développées. L'Agence ne peut agir sans partenaires. Toutes les ORAD bénéficient du soutien des CNO et des gouvernements

Ce même concept des ORAD a été repris en vue d'une aide aux FI. Le CIO, l'AGFIS et l'AWOIF se sont réunis en août 2005 et un questionnaire d'évaluation des besoins a été envoyé pour savoir ce qu'il en était des FI. La réalité a démontré qu'une aide était nécessaire. Depuis lors, deux réunions ont eu lieu auxquelles toutes les FI ont été invitées. Le 29 août, un projet pilote a été mis au point avec sept FI en vue de la création d'une OADFI. Depuis, l'AMA a élaboré les mandats, un budget, réservé des bureaux à la Maison des sports que la ville de Lausanne a prévu de fournir durant deux ans, et un membre du personnel sera recruté. Lors de la réunion suivante de l'équipe de projet, le 23 novembre, l'ASOIF sera présente en plus de l'équipe du projet pilote,.

M. SCHONNING estime que ce programme est l'un des meilleurs et des plus importants de l'AMA. Sur la carte du monde, il semble qu'après la prochaine mise en place d'ORAD, le seul espace blanc restant sera le Groenland et, en terme d'antidopage il n'est pas blanc mais jaune, puisqu'il relève de la responsabilité de l'ONAD danoise.

M. STOFIE tient à faire part de son appréciation quant au rapport, mais il souhaite également signaler qu'il n'y a pas lieu d'être trop déprimé par les déséquilibres constatés. Quand on examine les statistiques et les endroits où sont situées les ONAD et les ORAD, on se rend compte combien le sport est une micro-société. Les déséquilibres constatés reflètent la situation d'où on vient. Très peu de pays sur le continent africain ont été indépendants plus de quarante ans, ce qui rend difficile de se concentrer sur des questions de loisirs. Les gouvernements sont obnubilés par les problèmes de logement, d'eau, de route et d'électricité. Il remercie l'AMA d'avoir compris la demande formulée l'an dernier. Plutôt que de se concentrer sur les ONAD, il est préférable de favoriser des ORAD. Il se félicite de cette compréhension et est satisfait de la tâche accomplie par le bureau régional pour mobiliser le soutien des gouvernements et des organisations concernés. L'Afrique y parviendra, peut-être pas en une seule fois, mais elle y arrivera en partageant les mêmes objectifs.

M. KALTSCHMITT remercie M. Koehler de son excellent rapport. Il lui semble que les associations continentales sont très bien organisées. Comment sont-elles conviées à soutenir les ORAD de chaque association ou Jeux régionaux, puisque c'est là où la plupart des pays se retrouvent ? La participation de ces organisations serait utile.

M. WEEKES estime qu'il n'est pas fréquent que des fonctionnaires soient félicités, mais il tient à rendre hommage à MM. Koehler et May de l'excellent travail qu'ils ont accompli dans les Caraïbes. L'ORAD se développe rapidement et les pays sont en train de mettre en place les procédures antidopage.

M. KOEHLER explique à M. Kaltschmitt que l'AMA tente de faire participer toutes les associations continentales. Toute recommandation sur la manière d'aller en ce sens serait bienvenue.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il est facile d'attendre que la carte se remplisse, mais ce n'est pas simple à réaliser. Il tient à féliciter M. Koehler et son équipe.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du programme de développement.

### **8.5 Bureaux régionaux**

#### **– 8.5.1 Le Cap**

M. SWIGELAAR déclare qu'il est heureux de rendre compte au Conseil de fondation des progrès réalisés en Afrique en 2006 et de ce qu'il souhaite mettre en place en 2007.

En terme de financement, les contributions ont été élevées en 2006, mais il tient à obtenir une amélioration en ce sens.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, l'Afrique compte déjà cinq ratifications, et cinq autres ont été annoncées dans la région, ayant accompli leur procédure interne. Les pays ayant ratifié sont l'Algérie, la Tunisie, le Mali et l'Afrique du Sud.

M. Koehler a déjà indiqué que trois ORAD sont existantes et opérationnelles et deux autres sont envisagées, sans compter ce qui est fait pour faciliter d'autres mises en place. Bref, il est manifeste que l'Afrique progresse bien.

Pour ce qui est d'ADAMS, le bureau s'occupe activement de promouvoir son utilisation et, en 2007, s'efforcera d'envisager la formation des partenaires prêts à le mettre en place.

Pour ce qui est de l'éducation, le bureau avait prévu de tenir un symposium sur l'éducation en Afrique occidentale francophone. Malheureusement, il a dû y renoncer à la dernière minute du fait d'une situation politique défavorable dans le pays. Il espère que cela pourra intervenir en 2007. Le bureau a identifié les séminaires itinérants et les séminaires d'entraîneurs qui seront lancés en 2007. Outre la communication régulière avec les partenaires, le bureau a déjà produit et distribué sa première lettre d'information. La prochaine sera diffusée dans les deux prochaines semaines. Outre ces lettres d'information, le bureau régional a distribué deux circulaires et divers comptes rendus généraux à tous les partenaires, qui ont eu pour effet de tenir les partenaires informés de l'activité en cours.

Un stand de sensibilisation a été prévu lors des Jeux Africains en 2007 à Alger, et le bureau collabore avec les partenaires et les parties intéressées pour intensifier la sensibilisation des sportifs. L'IAAF a reçu un soutien pour ses championnats à l'Île Maurice récemment. En outre, le bureau a également aidé ou contribué aux publications des partenaires et continuera à leur rendre ce service. Des réunions ont été organisées avec les secrétaires généraux de l'Union africaine et de l'ANOCA, des confédérations sportives africaines et des ministres des Sports. Au cours d'une récente réunion de la Confédération des sports africains à Alger une résolution a été votée pour faire pression sur l'Union africaine et inciter les chefs d'État de tous les pays à accélérer le processus de ratification de la Convention de l'UNESCO. Il est donc possible d'affirmer que le soutien de l'Union africaine est intact, et le bureau en profitera certainement dans les années qui viennent.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional du Cap.

### – 8.5.2 Lausanne

M. MOSER passe en revue les principales activités régionales depuis la dernière réunion du Conseil de fondation. Concernant le financement, seuls deux pays doivent encore payer.

En tout, treize pays européens ont ratifié la Convention de l'UNESCO. Il espère que deux pays supplémentaires ratifieront la Convention ce mois-ci.

Quant au développement antidopage, l'AMA va lancer la création d'une ORAD en Europe de l'est au printemps 2007 et le bureau régional prendra part à cette activité.

En ce qui concerne ADAMS, cinq séances de formation ont eu lieu en Europe et l'AMA a formé 22 membres du personnel de 14 ONAD.

Un symposium sur l'éducation a eu lieu à Athènes. Concernant la communication, le bureau est en contact permanent avec les partenaires de la région. Le bureau a participé aux principales réunions suivantes : celle du groupe de suivi juridique du Conseil de l'Europe sur la protection des données, celle des ministres des Sports organisée par le Conseil de l'Europe à Moscou et la réunion du groupe de suivi de la Convention antidopage. Davantage de détails sur le bureau régional européen sont présentés au point 8.5.2 du dossier des membres.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne régional.

### – 8.5.3 Montevideo

M. TORRES informe que concernant le financement, davantage de pays de la région prennent part à la lutte contre le dopage dans le sport et soutiennent le rôle de coordination de l'AMA. Les paiements d'Argentine et du Mexique ont récemment été reçus et le paiement du Brésil, contributeur majeur de la région, reste à venir. Le bureau s'efforcera d'obtenir une augmentation des contributions à la prochaine réunion du CADE qui aura lieu à Porto- Rico en avril prochain.

Concernant la Convention de l'UNESCO, le Pérou a ratifié, de même que la Bolivie. L'Argentine, le Panama, le Brésil et peut-être le Venezuela ratifieront à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Dans les Caraïbes, la Jamaïque a déjà ratifié et la Barbade est également sur le point de le faire.

Pour ce qui est du développement antidopage, la région compte deux ORAD, l'une dans les Caraïbes et l'autre en Amérique centrale, comprenant 21 pays. Il y aura des réunions pour les conseils de suivi, la formation des ACD et les possibilités de contrôles l'an prochain. Le Conseil sud-américain des sports a décidé à sa récente assemblée générale en Argentine de se concentrer sur l'action antidopage au niveau local. Toutefois, une réunion avec ces pays est programmée en février, afin de discuter des stratégies en place pour favoriser le respect du Code

Au sujet d'ADAMS, deux séances ont été réalisées dans la région, l'une au Pérou pour cinq ONAD et l'autre au Brésil pour le comité d'organisation des Jeux panaméricains de 2007. Aucune autre demande spécifique de formation n'a été formulée, et le bureau a prévu de se rendre au Guatemala en février, où il est prévu que tous les pays d'Amérique centrale soient présents. Des séances sont en cours de programmation en Amérique du Sud.

Sur le plan de l'éducation, le bureau a organisé deux séminaires pilotes couronnés de succès au Nicaragua et en Colombie. D'autres sont prévus l'année prochaine au moins dans quatre pays.

Au niveau de la communication, le bureau continue de la mettre à disposition en espagnol le matériel du site Internet en coordination avec le bureau principal et prévoit de tenir un stand de sensibilisation aux Jeux panaméricains au Brésil, tout en poursuivant la promotion du modèle de sensibilisation lors de manifestations locales. Le bureau réalise et distribue une lettre d'information trimestrielle et entretient des contacts réguliers avec les partenaires.

Il souligne les activités en cours dans la région. Les messages principaux sont transmis et la sensibilisation à l'antidopage s'est développée grâce aux programmes et aux réunions régionales auxquelles il a assisté. La reconnaissance du rôle de l'AMA est importante, grâce à l'harmonisation des procédures et des protocoles et des outils pratiques offerts aux partenaires par le bureau. Celui-ci exerce également un rôle important de coordination et de développement de partenariats avec les autorités locales. L'usage du logo de l'AMA est important, car il confère une crédibilité et un soutien institutionnel à l'action des partenaires gérée avec leurs ressources propres.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo.

#### – 8.5.4 Tokyo

M. HAYASHI déclare qu'en 2006, le taux de financement a atteint les 94%. Il espère que ce taux sera encore meilleur en 2007. L'une des tâches principales du bureau sera d'inciter les pays à être encore plus nombreux à contribuer à l'AMA.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, cinq ratifications sont intervenues dans sa région, et il est prévu que davantage de pays suivent le mouvement à la fin de l'année.

Trois ORAD fonctionnent dans la région d'Asie. Le bureau a pris une part très active dans la coordination et les activités des ORAD. Une ORAD d'Asie du Sud aux Maldives et une autre en Asie occidentale, en Jordanie, sont prévues en 2007.

Concernant ADAMS, des séances de formation ont été organisées en Malaisie en août et à Singapour en octobre. Certaines organisations utilisent déjà le système. L'AMA va collaborer avec le Conseil olympique d'Asie et le Comité d'organisation des Jeux asiatiques pour l'utilisation d'ADAMS aux prochains Jeux asiatiques.

Le bureau régional a pris une part active à la préparation du symposium sur l'éducation très réussi qui a eu lieu en Malaisie en août. Davantage de symposiums sont prévus en 2007. Le bureau réalise trois lettres d'information par an pour faciliter la diffusion de l'information sur les activités antidopage à tous les partenaires de la région. Le prochain numéro sera distribué à tous les pays d'Asie en novembre. La prochaine réunion intergouvernementale de la région d'Asie aura lieu à Kuala Lumpur, Malaisie, en mai prochain.

Le bureau régional continuera de fournir un soutien et des informations lors des manifestations régionales, y compris l'aide aux activités de sensibilisation.

M. KALTSCHMITT annonce qu'il va de nouveau aborder la question : il n'est pas contre des bureaux régionaux, mais c'est une question de rentabilité. L'AMA dépense 1,7 million de dollars pour ces bureaux et 1,1 million de dollars en éducation. Il estime que lorsque les rapports parviennent, il est très difficile d'évaluer les actions entreprises par les bureaux régionaux et il ignore si les progrès réalisés résultent de l'action des bureaux régionaux ou des mesures prises par les organisations indépendantes.

Quand on s'intéresse au financement auquel l'Amérique a contribué par exemple, il a été de 65% en 2002, de 50% en 2003, en 2004 il a atteint 80%, en 2005 81%, et à présent qu'il y a un bureau régional, ce chiffre s'élève à 74,6%. Il est difficile d'évaluer si oui ou non les paiements résultent de l'action des bureaux régionaux. Il en va de même pour les contributions de l'Afrique et des autres continents. Ce n'est pas qu'il lui semble

que les bureaux régionaux ne soient pas efficaces mais, par exemple, en relation avec la Convention de l'UNESCO, il aimerait savoir où en est la ratification pays par pays. Certains n'ont encore rien fait. Peut-être l'AMA devrait-elle évaluer le travail des bureaux régionaux. Il suggère de placer les domaines par priorité et de s'assurer que les bureaux régionaux font bien ce qui leur est demandé. Cette organisation en domaines prioritaires sera importante pour l'évaluation des bureaux.

M. STOFILÉ déclare que l'AMA est une grande famille ce qui est inévitable quand on traite de ce sujet. Pour ce qui est de l'Afrique, l'AMA n'existerait pas sans son bureau régional. La mobilisation permanente des 53 pays du continent en faveur de l'AMA serait impossible sans l'action du bureau régional. Lorsqu'il en vient à la question de la ratification, l'UNESCO ne peut faire pression sur les gouvernements. Elle peut essayer, mais elle échouera. La situation diffère d'un pays à l'autre. Aucun type de pression ne peut influencer les gouvernements et les amener à accélérer leurs processus démocratiques. Peu nombreux sont les jeunes qui savent quelque chose de l'action antidopage et ce sont eux les prochains participants de haut niveau aux Jeux olympiques, Championnats du monde, etc. il est impossible d'attendre qu'ils deviennent participants pour leur enseigner ce qu'est la lutte contre le dopage. La priorité des bureaux régionaux a été d'établir des structures pour former et éduquer les régions. Il ne lui semble pas juste que les bureaux régionaux ne soient jugés que sur la manière dont les pays de la région contribuent financièrement. Il est absolument impossible que l'AMA demande au Soudan de payer. Ce n'est pas la priorité du pays. Le bureau régional ne peut que faciliter la coordination de cette action. Il a mentionné tout à l'heure que l'AMA était un microcosme de la plus grande image de la scène mondiale, et cela ne doit jamais être perdu de vue. Les pays ne sont pas tous dans les mêmes blocs de départ. Certains sont devant et d'autres derrière. Il en va exactement de même pour le développement de l'AMA dans les divers pays. Cela ne doit pas être oublié.

MME ELWANI considère que lorsqu'il s'agit d'examiner l'efficacité du bureau régional africain, ou d'évaluer son action, on peut regarder les dépenses, mais ce n'est pas ce dont on a besoin sur le continent africain. L'Afrique est toujours en retard de quelque chose. Quand quelque chose a été trouvé et avec lequel l'Afrique se réjouit de travailler, il est difficile de le lui enlever. Un symposium a eu lieu au Caire récemment. Auparavant, durant des années, elle avait parlé de l'Agence, mais personne ne l'écoutait. Dès le moment où l'équipe de l'AMA est venue au Caire pour organiser le symposium, les choses ont évolué et le ministre s'est montré intéressé. Naturellement, le ministre change tout le temps, alors il faut fréquemment recommencer avec le nouveau venu.

Il est nécessaire d'examiner l'importance des bureaux régionaux pour les pays. Certains d'entre eux sont en concurrence pour être les meilleurs d'Afrique et ne se sentent pas concernés par le classement mondial. Si quelqu'un de leur continent s'adresse à eux, ils écouteront cette personne. Si quelqu'un d'une FI vient leur parler, il se peut qu'ils ne l'écoutent même pas. Le bureau régional africain est nécessaire à l'éducation des pays. Le bureau régional envoie énormément de correspondance qui reste inutilisée. Les gens n'ont pas l'habitude de traiter ces informations qu'ils reçoivent. L'Afrique est train d'être éduquée. L'AMA ne peut pas lui retirer l'une des choses qui fonctionnent et les laisser se débrouiller au niveau international toujours beaucoup trop avancé pour eux à l'heure actuelle.

SIR CRAIG REEDIE revient sur la question posée par M. Kaltschmitt. Les statistiques sont un peu meilleures que celles qu'il a utilisées, car des versements sont parvenus d'Amérique du Sud. Il se félicite de ce débat, car s'il était nécessaire de justifier les bureaux régionaux, il lui semble que c'est ce qui vient d'être fait ici et il estime que cela a été utile.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il est de sa responsabilité d'assurer la gestion efficace des bureaux régionaux et tel est le cas. L'AMA se fie beaucoup aux directeurs de ses bureaux pour appliquer ses programmes dans les régions. Par exemple, l'AMA



n'aurait pas été présente aux Jeux d'Amérique centrale si elle n'avait pas eu de bureau régional. Elle n'aurait pas réalisé de séminaires d'éducation au Nicaragua et au Costa Rica. Cela n'apparaît pas dans le bilan financier, où seuls les coûts du bureau dans la région sont visibles. Le bureau de Lausanne abrite le directeur chargé des relations avec les Fédérations internationales et le directeur médical. Ce bureau est beaucoup plus important. C'est extrêmement rentable pour l'AMA. Les bureaux régionaux font ressortir le « M » de l'AMA et se concentrent sur les régions. Elle fait en sorte que ses activités soient correctement relayées dans les régions. C'est la réponse, mais il lui revient la responsabilité d'assurer qu'ils soient efficaces, et il est convaincu qu'ils le sont.

M. KALTSCHMITT insiste pour dire qu'il ne s'oppose pas aux bureaux régionaux. Il souhaite seulement savoir exactement où en sont les gouvernements dans sa région en ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, par exemple. Il est très simple de rédiger des lettres et de les envoyer. Il y a certaines choses que l'AMA pourrait aider les bureaux régionaux à réaliser et certaines n'ont pas encore été accomplies. Il estime que c'est ce qui devrait être examiné.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale qu'il a reçu des rapports réguliers sur les progrès des gouvernements en relation avec la Convention de l'UNESCO, et il peut les fournir à qui lui en fera la demande.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo.

## **8.6 Gouvernements**

### **– 8.6.1 Convention de l'UNESCO**

M. MARRIOTT-LLOYD remercie l'AMA de son invitation à participer à la réunion du Conseil de fondation au nom du directeur général de l'UNESCO. Il informe les membres des progrès de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Le site Internet indique que vingt-cinq États sont parties à la Convention. Toutefois, vendredi, deux autres instruments de ratification ont été reçus, ceux de la Bolivie et des Pays-Bas. Tel est le rythme des changements et de l'élan concernant la Convention. Ces instruments sont en cours d'authentification par le conseiller juridique de l'UNESCO, qui va passer en revue les vingt-sept États parties à la Convention. Six autres États membres ont achevé leur procédure constitutionnelle et plusieurs autres y parviendront en décembre. Dans les semaines qui suivent, l'UNESCO devrait être en position d'annoncer qu'elle a atteint les trente États parties nécessaires à l'entrée en vigueur de la Convention.

L'année dernière, il a présenté au Conseil de fondation de l'AMA une Convention qui bat tous les records. Elle a été rédigée et adoptée dans un délai de deux ans, ce qui est inhabituel dans l'environnement international. Il souhaite insister sur le fait que la Convention internationale contre le dopage dans le sport est la plus réussie de toutes celles rédigées en soixante-et-un an d'histoire de l'UNESCO. Lorsqu'elle entrera en vigueur, très probablement le 1<sup>er</sup> février 2007, elle aura battu un nouveau record. Le précédent avait été fixé par une Convention de 1970 sur la protection de la propriété culturelle et qui avait demandé seize mois pour entrer en vigueur. Il est indispensable de souligner que cette Convention ne nécessitait que trois instruments de ratification. La Convention internationale contre le dopage dans le sport aura reçu dix fois plus de signataires en beaucoup moins de temps.

Pour ce qui est de l'application de la Convention, l'UNESCO a tenté de fixer la première conférence des parties du 5 au 7 février 2007. La Conférence des Parties sera l'organe souverain de la convention, et seuls les États parties auront le droit de vote. Lors de cette réunion, les règles de procédures pour la conférence des parties seront adoptées. D'autres points essentiels seront également décidés, dont l'administration du fonds volontaire pour le développement de la formation à l'antidopage, une réflexion sur

un cadre de surveillance et un questionnaire d'autoévaluation de soutien à la Convention. La Conférence des Parties devra également adopter la Liste des interdictions de 2007, qui fait partie intégrale de la Convention. Ceci sera réalisé conformément à l'article 34 de la Convention. Il sera par ailleurs demandé à l'AMA de fournir un compte rendu sur la lutte contre le dopage dans le sport en tant qu'organisation conseil de cette Conférence.

Enfin, il semble approprié d'expliquer l'impact de tout changement du Code sur la Convention. Tout au long de l'élaboration de la Convention, il a été tenu compte des changements potentiels du Code. Celui-ci ne fait pas partie intégrante de la Convention, mais il fixe l'harmonisation de la lutte contre le dopage dans le sport. Dès lors, la Convention a été rédigée de telle sorte que les changements du Code puissent être incorporés sans difficulté. Selon l'article 4 de la Convention, les gouvernements s'engagent à respecter les principes du Code et celui-ci représente le fondement de l'action à suivre pour respecter les objectifs de la Convention. Dès lors, cette disposition permettra de tenir compte de la majorité des changements discutés aujourd'hui. Toutefois, si lors de procédures de révision à venir il était déterminé que les gouvernements devraient prendre des mesures spécifiques par une obligation contraignante dans un domaine non prévu par la Convention, cela pourra être modifié relativement simplement conformément à l'article 33. La Convention comprend déjà spécifiquement des secteurs où l'action des gouvernements est obligatoire : réduire les ventes et la fourniture de substances et méthodes interdites, faciliter les contrôles du dopage et soutenir les contrôles du dopage au niveau national, supprimer tout soutien financier aux sportifs et au personnel d'encadrement des sportifs ayant commis des violations de règles antidopage ou aux organisations sportives qui ne respectent pas le Code, encourager les producteurs et les distributeurs de produits susceptibles de contenir des compléments alimentaires à établir de bonnes pratiques dans l'étiquetage, la publicité et la distribution de ces produits, et soutenir la diffusion de l'éducation antidopage.

Il ne semble pas que des changements substantiels aient été proposés à ce stade qui exigeraient une obligation contraignante des gouvernements susceptibles d'entraîner un amendement à la Convention, à l'heure actuelle.

Il répondra volontiers aux questions qu'on voudra bien lui poser.

LE DR SCHAMASCH demande s'il serait possible que les bureaux régionaux en collaboration avec l'UNESCO, fournissent un compte rendu sur les procédures entreprises par les autorités gouvernementales concernant la ratification. Pour ceux qui ne connaissent pas les mesures administratives, ce pourrait être une bonne idée.

Quant aux pays qui n'ont pas signé la Convention, comment sont-ils tenus de respecter le Code et donc la Liste ?

LE DR BERGNER estime que l'UNESCO et l'AMA devraient être félicitées pour leur travail sur la Convention. Par comparaison avec les pays qui l'ont déjà ratifiée, il rappelle que c'est beaucoup plus compliqué dans un pays fédéral. En effet, en Allemagne, environ seize parlements régionaux doivent s'en saisir. Son pays souhaite être rapidement du côté de ceux qui ont ratifié, mais n'y parviendra que dans les trois prochains mois. Il félicite tout ceux qui ont pris part à ce progrès.

M. WEEKES félicite également l'AMA et l'UNESCO de leur travail pour être parvenues à obtenir la ratification de 27 pays. La Barbade prévoit d'arriver au terme de sa procédure à la fin décembre de cette année, afin d'être au nombre des États parties qui participeront à la réunion en février de l'année prochaine. Quelques retards sont à signaler dans le bureau du ministre de la Justice, mais une réunion de partenaires, à savoir, l'Association olympique de la Barbade, la commission nationale antidopage et le Conseil national des sports s'est récemment tenue. Le premier projet de loi, préparée par l'avocate parlementaire en chef, y a été discuté et un deuxième projet est à présent diffusé. Il a écrit à toutes les agences pour leur demander de lui faire part de leurs commentaires avant la fin de la semaine. Il est indispensable de passer par la procédure

qui donnera force de loi à la Convention, afin que toutes les dispositions soient respectées. Cela doit donc passer devant la chambre basse et la chambre haute.

Dans la région des Caraïbes, les Bahamas et la Jamaïque ont déjà ratifié la Convention et ces pays méritent des félicitations. Les Bermudes et les Iles Caïmans font partie du système du Royaume-Uni. Le gouvernement de St Kitts et Nevis dans les Caraïbes étudie également la ratification de la Convention, et d'autres pays ont été informés de l'importance de ratifier la Convention grâce à l'Organisation régionale antidopage basée à la Barbade. Il est suggéré que chaque pays membre de l'ORAD désigne une personne responsable de transmettre le message à son gouvernement respectif, avec pour but de procéder à la ratification.

Il remercie le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, le secrétariat du Commonwealth, l'AMA, ainsi que l'ORAD, d'avoir permis de rendre cela possible.

En mars et avril dans les Caraïbes, aura lieu la troisième plus importante manifestation sportive internationale, la Coupe du Monde du cricket, qui se déroulera dans neuf pays, l'une des tâches les plus complexes à réaliser. La Barbade a reçu la mission d'effectuer des contrôles et elle a établi des liens de laboratoire satellite avec le laboratoire de King's College à Londres. Le plan est de parvenir à l'installation de son propre laboratoire au cours des années à venir. Entre cette agence et le Royaume-Uni, ils seront responsables des joueurs de cricket. Des discussions ont eu lieu et, apparemment, des contrôles sont requis non pas pour les préliminaires mais pour les seules demi-finales et finales. On espère que l'ICC discutera avec l'AMA du nombre des contrôles à réaliser. pour que le cricket respecte les lignes directrices fixées par toutes les autres fédérations sportives.

MME DE BOER-BUQUICCHIO revient sur la Liste des substances et méthodes interdites en relation avec le Conseil de l'Europe. Elle tient à rassurer la personne qui a posé la question que la Liste annexée à la Convention du Conseil de l'Europe est identique à celle de l'AMA et est mise à jour chaque fois que l'Agence décide d'un changement.

LE PRÉSIDENT rappelle que l'harmonisation est la devise.

M. FETISOV indique que la Fédération russe est en train de ratifier la Convention.

M. KA'OJE félicite l'UNESCO, mais il souhaiterait qu'elle accroisse ses efforts, car elle a le pouvoir de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient la Convention. Il se souvient que lorsque l'UNESCO a demandé à son gouvernement de ratifier, son président a pris la demande très au sérieux. Il estime qu'elle peut aider. Et si elle ne fait pas pression sur les gouvernements, l'obtention des trente pays nécessaires pour l'entrée en vigueur demandera plus de temps. Il lui demande donc de faire davantage pression sur les gouvernements.

M. MARRIOTT-LLOYD répond à l'intervention du distingué représentant de l'Allemagne. Certains pays ont un processus constitutionnel très long et il comprend parfaitement les complexités que cela implique

En ce qui concerne les outils disponibles pour aider les gouvernements et les sports à comprendre comment le processus fonctionne dans certains pays, l'UNESCO a mis au point une mallette pour expliquer les aspects communs relevant des gouvernements. Dans le cadre des outils proposés, l'UNESCO a élaboré un cadre pour expliquer les mesures à prendre qui permettent aux pays de devenir États parties à une convention. Il y a une section « questions-réponses » et un document modèle à l'intention des gouvernements pour les pays ou les ministères qui peuvent le soumettre à leur gouvernement. Naturellement, l'UNESCO demeure à la disposition des pays pour les aider autant que possible.

En ce qui concerne la Liste, il remercie la représentante du Conseil de l'Europe d'avoir apporté des précisions sur la question. Bien évidemment, par la Convention du Conseil de l'Europe, les pays sont liés à la Liste de par le Code. Et cette liste est en vigueur dans les

pays qui ont intégré cette Convention dans leur législation nationale. Les craintes que les gouvernements ne soient pas tenus de respecter la Liste sont donc sans fondements.

Il remercie l'AMA et le CIO de leurs efforts pour promouvoir l'adhésion à la Convention, car ces deux organisations ont activement encouragé les pays à entreprendre la ratification. Le directeur général de l'UNESCO a écrit à deux reprises aux États et aux ministres. La première chose qu'il a mentionné est la Convention internationale contre le dopage dans le sport, encourageant les pays à la ratifier.

LE PRÉSIDENT espère que le Mouvement sportif repartira avec une vision quelque peu modifiée à ce sujet. L'AMA pourrait demeurer aussi frustrée que d'habitude par la vitesse à laquelle les gouvernements peuvent agir dans des sujets de cette nature. Ce délai n'en demeure pas moins un record du monde. Il ne lui semble pas qu'il soit juste de continuer à remettre en question l'engagement des gouvernements dans ce processus. L'engagement est là, la livraison va peut-être plus lentement que certains le voudraient, mais elle est en bonne voie.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

## **8.7 Fédérations internationales**

M. MOSER procède à un compte rendu des activités avec les FI. L'AMA participe régulièrement aux réunions des FI sur les questions liées à la lutte contre le dopage, prodiguant son aide à celles qui lui en font la demande. Elle tient aussi des réunions régulières avec les partenaires du Mouvement olympique et les personnes qui travaillent au sein des départements du CIO. Dernièrement, elle a participé avec un certain nombre de FI à la préparation du symposium des FI 2007.

L'une des principales activités de l'action avec les FI est l'utilisation d'ADAMS, en conjonction avec M. Birdi au bureau principal de l'AMA. Un certain nombre de réunions avec les FI ont eu lieu pour présenter ADAMS, et il reçoit de plus en plus de demandes des FI pour faire des présentations à ce sujet. En 2006, l'Agence a formé du personnel de 23 FI. L'une des difficultés auxquelles elle doit faire face dans cette mise en service est celle d'amener les FI formées à réellement l'utiliser. Car c'est une chose de prendre part à une formation, mais entrer quotidiennement des données dans ADAMS est tout à fait différent et exige un engagement important. Il collabore très activement avec ces FI afin de passer à l'étape suivante. Certaines FI n'ont toujours pas été formées ou ont été formées antérieurement mais ont besoin d'un rappel. Par ailleurs, certains domaines ou modules spécifiques d'ADAMS nécessitent une formation ciblée évidente.

Autre projet important en cours et mentionné par M. Koehler dans son rapport : la création d'une OADFI. Au cours de la dernière réunion, à la fin août, un groupe pilote a été établi, composé de sept FI. Une autre réunion est prévue ce jeudi. Le travail progresse de manière satisfaisante et une fois les conditions préliminaires remplies par le groupe pilote, l'AMA invitera toutes les FI intéressées à se joindre à l'OADFI. L'AMA dispose à présent d'un bureau mis à disposition pour le travail de l'OADFI à la Maison du Sport international, et il souhaite commencer à travailler sur ce projet sans tarder.

Les priorités immédiates comprennent l'application d'ADAMS, davantage de travail sur la stratégie de mise en place et de suivi de ceux qui ont reçu la formation afin qu'ils puissent utiliser le système ADAMS. Le projet de l'OADFI ne manquera pas d'ajouter de l'activité. Des réunions et des présentations seront indispensables, qui feront partie de la consultation avec l'équipe de projet du Code en novembre et en décembre.

Par ailleurs, il accompagnera le Président à l'assemblée générale des Comités olympiques européens à Bruxelles au début décembre.

Le symposium des FI 2007 est prévu à Lausanne les 27 et 28 mars au Musée Olympique. Le format en est à sa dernière phase de préparation. Il travaille en étroite collaboration avec les représentants des FI, de l'ASOIF et de l'AGFIS, afin que les conditions des FI soient respectées dans l'action entreprise.

LE PROFESSEUR DE ROSE demande si seules les FI olympiques peuvent assister au symposium.

M. MOSER répond que toutes les fédérations olympiques et reconnues par l'AGFIS seront invitées à assister au symposium.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité avec les Fédérations internationales.

### **8.8 ADAMS– Système de gestion et d'administration antidopage**

M. BIRDI rappelle qu'un bref rapport sur ADAMS figure dans le dossier des membres. Il souhaite souligner plusieurs points. À l'heure actuelle, l'AMA a formé 30 FI, 30 ONAD et presque tous les laboratoires (à l'exception de ceux de la Havane et de Salt Lake City), La participation de ces organisations antidopage est lente à venir, mais 15 FI utilisent ou se sont engagées à utiliser ADAMS et 10 ONAD et 14 laboratoires ont commencé à entrer leurs informations. En outre, les Jeux asiatiques et les Jeux panaméricains seront couverts. ADAMS est à présent disponible en anglais, français, espagnol et allemand. L'Agence prévoit que le système soit disponible en russe et en arabe à la fin janvier.

À partir de l'expérience de 2006, une stratégie a été élaborée pour 2007.

L'assistance prodiguée par les bureaux régionaux a été essentielle, et la collaboration des directeurs au cours des six derniers mois a été très importante.

Toute aide que pourront apporter le Comité exécutif et le Conseil de fondation dans la promotion d'ADAMS et sa facilité d'utilisation sera grandement appréciée.

Les défis à relever comprennent la formation des sportifs, car il y en a un nombre considérable (certaines ONAD, comme l'Agence antidopage japonaise, ont pris cela en charge), la formation des FN et la formation de certaines organisations formées il y a un certain temps, la mise en place et l'installation de réseaux, de langues et d'attribution de tutelle (obstacle moins grand que ce qui était escompté au préalable). Enfin, les difficultés pour les grandes manifestations sportives sont la formation, la saisie des informations et la coordination.

LE PRÉSIDENT demande aux partenaires d'encourager leurs mandants à utiliser le système. Il fonctionne et est très facile à utiliser. L'AMA a beaucoup investi dans ce matériel et il est indispensable que les personnes concernées en fassent usage, car sans lui il leur sera très difficile de disposer d'outils sophistiqués, tels que les profils de sportifs et les paramètres sanguins. En tout état de cause, il préférerait que les partenaires s'en servent parce qu'ils considèrent cette idée comme bonne plutôt que parce que l'AMA fait pression sur eux.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur ADAMS.

### **8.9 Observateurs indépendants**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter aux informations figurant dans leur dossier, qui font état d'un changement dans le style de fonctionnement, pour une meilleure efficacité et en partenariat avec les principaux organisateurs de Jeux. L'AMA disposera d'Observateurs indépendants aux Jeux asiatiques à Doha dans deux semaines. Cette équipe restreinte rendra compte quotidiennement à la commission médicale des Jeux, donnant des avis consultatifs au cas où des changements

seraient nécessaires du fait d'un non-respect du Code. À la place d'un rapport volumineux contenant des recommandations en fin de manifestation, cela ressemblera davantage à la combinaison d'un journal quotidien avec des recommandations pour l'avenir. Il espère que cela sera plus efficace et plus utile pour les organisateurs de grandes manifestations sportives. Il prévoit de répéter ce type de programme l'année prochaine aux Jeux panaméricains et aux Jeux africains, par exemple.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activités sur les Observateurs indépendants.

## **9. Divers**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a le plaisir de présenter M. LeMond aux membres. L'AMA invite des personnes qu'elle respecte dans le monde de la lutte contre le dopage à venir s'adresser à l'administration de l'AMA. M. LeMond a remporté le Tour de France à trois reprises, il est ancien champion du monde sur route et champion du monde juniors. Il est venu s'exprimer devant l'administration de l'AMA quelque temps auparavant. À la suite de sa présentation, l'Agence a estimé que le Conseil de fondation pourrait trouver intéressant d'entendre M. LeMond présenter son expérience, ses idées et ses suggestions sur la manière de faire face au péril du dopage dans le sport du cyclisme.

M. LEMOND déclare que c'est un honneur pour lui d'être présent à cette réunion du Conseil de fondation. Il a beaucoup de respect pour MM. Howman et Pound.

Il a commencé le cyclisme dans les années soixante-dix. Sa mère était une spectatrice fanatique des Jeux olympiques, sa sœur a fait partie de l'équipe nationale de gymnastique et tous les deux, lui et sa sœur, ont versé dans le sport. À l'époque, aux États-Unis, il y avait une essence de l'éthique. Les sports respectaient une éthique et s'il y avait des tricheurs, ils ne mentaient qu'à eux seuls.

En tant qu'Américain, il a eu de la chance de se rendre en Europe sans histoire de dopage. Durant plusieurs années, il a pu se rendre compte bien sûr qu'il existait une histoire de dopage dans le cyclisme et dans nombre d'autres sports, mais il a eu la chance de posséder un talent génétique incroyable. Il a rejoint le sport de compétition au niveau international à l'âge de 19 ans et ses résultats n'ont jamais varié. Il toujours été consistant. À son premier Tour de France, il est arrivé troisième, et à son deuxième Tour, il est passé deuxième et il a remporté son troisième Tour de France.

En 1987, il a eu un accident de chasse plutôt impressionnant dans lequel il a failli mourir. Il a mis deux ans à s'en remettre et a gagné le Tour de France en 1989 et 1990, mais il n'est revenu que très lentement à sa forme d'avant l'accident et il s'est présenté au départ du Tour en 1991 mieux préparé que jamais, mais quelque chose avait changé cette année-là. Cela faisait dix ans qu'il était en course et il assistait à des vitesses comme il n'en avait jamais vu auparavant. Ce fut une période troublante au cours de laquelle il a remis en question ses propres capacités. Il s'est avéré que c'est la période où l'usage de l'EPO transforma des sportifs décents en super athlètes. À la fin de sa carrière, il est passé de vainqueur du Tour de France à celui qui ne pouvait pratiquement pas le terminer. L'un de ses coéquipiers a quitté l'équipe parce qu'il n'y avait pas de médecin ou de programme de dopage pour rejoindre une équipe qui en avait un. Il a vu cet ancien coéquipier, un mois avant sa démission, lui expliquer ce qu'il en était de l'EPO, de l'hormone de croissance, de la testostérone, etc. Il l'a alors regardé et il lui a dit qu'il était temps pour lui de partir. Huit mois plus tard, cette personne mourait d'une crise cardiaque.

Il a vu le sport du cyclisme changer de manière considérable. C'est bien pire aujourd'hui qu'on peut l'imaginer. Il peut fréquemment jeter un œil et obtenir de l'intérieur des informations sur ce qui se passe dans le cyclisme professionnel. Il a le sentiment que l'AMA est en train de jouer un rôle très important pour la survie d'un sport que tout le monde aime et espère pouvoir continuer d'aimer. Il regarde rarement

l'athlétisme ou les autres sports désormais. Car il lui semble qu'il en sait trop et il est devenu très sceptique pour chaque sport. Et c'est très triste.

Il a quitté une réunion récemment avec l'administration de l'AMA en étant très optimiste quant à son action. Quelque chose doit changer. Les contrôles a posteriori sont un élément clé dans cette voie là. Le principal problème est toujours d'être à jour avec les nouvelles substances et, avec l'EPO, il a bien été démontré que le contrôle rétroactif pouvait être efficace.

Il estime que les sportifs manquent de confiance à l'égard des organismes qui les régissent. Avec le cyclisme, il y a trop de rumeurs de favoritisme et tout le monde n'est pas traité de la même façon. Il espère qu'un jour les contrôles ne seront plus réalisés par les organismes dirigeants des sports, car il y a toujours un conflit d'intérêts, notamment dans les sports où les enjeux financiers sont colossaux alors que l'image et les bénéfices financiers sont liés à l'apparence supposée pure du sport. Il souhaiterait qu'USADA en soit chargée aux Etats-Unis. Les conflits d'intérêts avec USA Cycling sont plutôt flagrants. La plupart des sportifs demandent un terrain de jeu équitable. Il y aura toujours des sportifs nés tricheurs, mais une autre majorité de sportifs est venue au sport parce qu'elle l'aimait, et elle a été lentement happée dans le dopage, convaincus par les médecins de se maintenir en compétition. Un grand nombre de sportifs préféreraient ne pas avoir à prendre de substances, mais dans le monde actuel du cyclisme, ils n'ont pratiquement pas le choix.

Il est important qu'il existe des possibilités pour que puissent venir se confier à l'AMA en toute confidentialité et protection, avec la possibilité d'indiquer les substances qu'ils prennent. Durant les années quatre-vingt-dix au moins, le dopage était organisé par les équipes et les médecins, et les sportifs maîtrisaient encore ce qui leur passait par le corps. A présent, tout est devenu très secret, et c'est chacun pour soi. Un moyen de communication devrait être en place pour donner la possibilité aux sportifs de transmettre des informations à l'AMA sur la manière dont cela se passe. Il croit aux pénalités draconiennes, suspensions à vie éventuellement. Néanmoins, si quelqu'un est positif mais accepte de donner des informations sur le système, peut-être devrait-il y avoir des possibilités de réduire les sanctions, car si tout le monde est pénalisé, il n'y aura aucune raison de se dénoncer.

Il y a eu une affaire aux États-Unis dans laquelle un ancien coureur de l'équipe US Postal Service s'est dénoncé et a admis avoir pris de l'EPO parce que moralement et éthiquement c'est ce qu'il avait décidé de faire et il pourrait désormais subir une suspension d'un an. Cela ne signifie rien pour lui parce qu'il est à la retraite, mais cela envoie un mauvais message selon lequel, si on veut se dénoncer et être honnête, on se compromet. L'avantage que les sportifs se dénoncent est plus grand que la nécessité de pénaliser quelqu'un, spécialement lorsque celui-ci est parti à la retraite. Il conseille aux sportifs de se dénoncer aussi vite que possible pour éviter le parcours de Tyler Halmiton, qui est en déni et il attendra la fin de la procédure pour porter son jugement personnel à ce moment-là. Le témoignage des sportifs aidera à comprendre la chaîne d'approvisionnement, comment les drogues font leur apparition, qui les fournit, lesquelles sont prises par des sportifs, etc. Ensuite ils pourront obtenir une réduction de leurs sanctions, retourner en compétition, éventuellement avec des contrôles beaucoup plus sévères, s'offrant volontairement à la vérification médicale pour garantir qu'ils courent propres.

Il est important que les anciens sportifs jugés coupables de prendre des substances puissent s'exprimer, comme les alcooliques, les meilleures personnes à qui parler à ce sujet sont les alcooliques eux-mêmes. Son ami s'est dénoncé, il souhaitait coopérer et il recevra une pénalité symbolique, mais il faut que cela soit symbolique car il est indispensable d'encourager les sportifs à se dénoncer et à admettre ce qu'ils ont fait

Il estime que des années de scandales ont été nécessaires à un coût économique pour faire changer les gens. Le Tour de France a perdu des partenaires et des dopés bien

connus sont en train de se rendre compte qu'ils vont perdre leurs sponsors. Il aimerait que le dopage devienne un délit pénal, parce que les sportifs qui prennent des substances illégales commettent une fraude à l'égard du public, des sponsors qui payent les sportifs des sommes phénoménales pour qu'ils concourent proprement. Les cyclistes veulent être sûrs que le terrain de jeu est équitable. Les FI elles-mêmes ne devraient pas pratiquer de contrôles, ils devraient être confiés à des agences gouvernementales absolument neutres et non susceptibles d'être achetées. Les sportifs seraient plus confiants dans le système, lequel deviendrait plus efficace que tout ce qui est fait pour maximiser leur capacité à concourir proprement.

LE PRÉSIDENT reconnaît que la présentation de M. LeMond s'est avérée très intéressante et il l'en remercie vivement.

LE DR SCHAMASCH remercie M. LeMond de son intervention. Sa seule question est pourquoi M. LeMond ne s'est-il pas exprimé dix ans plus tôt ?

M. LEMOND explique qu'il ne savait rien il y a dix ans. Il a découvert ça par un cycliste de son équipe qui se dopait. À partir de 1985, il s'est exprimé haut et fort, et s'est rendu à des réunions de l'UCI. Il y a demandé des contrôles sanguins. À l'époque, tout le monde lui a répondu que c'était contre l'éthique et qu'ils étaient irréalisables.

Il a pris sa retraite avec un tel mauvais goût dans la bouche qu'il s'est éloigné du sport sans jamais vouloir y revenir. Finalement, il y est revenu lors du procès Festina et, de nouveau, s'est exprimé fortement en 1998. La différence aujourd'hui est qu'un Américain remporte le Tour de France depuis sept ans. M. Landis a remporté la dernière édition du Tour. La presse n'a jamais trouvé intéressant de l'interroger tant qu'il ne s'agissait pas d'une victoire américaine.

Il a remporté sa propre bataille avec M. Armstrong au cours des cinq six dernières années. Il se trouve qu'il possède une société de cycles qui fait partie de la famille Trek, laquelle est sponsor de Armstrong. Légalement, il est pieds et poings liés avec Trek. Il sait des choses depuis des années et a vécu cinq ou six ans d'extorsion et de menaces et on travail a été en jeu, parce qu'un Américain critiquait un autre Américain pour son association avec le Dr Ferrari, ce qui donnait l'impression qu'il était jaloux.

Sa colère, sa rage et sa déception remontent à la fin de sa carrière. Il en a appris plus sur le cyclisme et sur le dopage existant durant sa carrière depuis l'affaire Festina parce que Willy Voet et d'autres personnes impliquées ont écrit des livres. Il n'a pas fait comme toute cette série de cyclistes qui ont pris part au dopage et il a eu la chance de faire la carrière qu'il a eu au moment où il l'a eu, car il ne croit pas qu'il y avait beaucoup de produits à l'époque qui faisaient beaucoup de différence. Cela fait des années qu'il en parle. C'est difficile tant que vous ne disposez pas de témoignages de première main sur ce qui se passe. Il estime que le sport, notamment le cyclisme, est à un carrefour : soit il change, soit il meurt.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie M. LeMond d'être venu présenter son expérience. De telles déclarations et informations sont extrêmement importantes pour se faire une idée de ce qui se passait et de ce qui se passe éventuellement à l'heure actuelle. L'exemple de M. LeMond indique bien que quelque chose a changé au début des années 90. Et il est vrai que c'est dû à l'arrivée de l'EPO sur le marché. C'est perturbant, car elle n'était sur le marché que depuis peu et cela montre bien la tentation pour les sportifs de prendre des substances qui viennent juste d'être mises en circulation. À Salt Lake City, l'AMA a rencontré des sportifs qui consommaient des substances qui n'étaient sur le marché que depuis quelques mois. Tout le monde savait qu'elles avaient été testées, et que si elles n'étaient pas correctement utilisées, leurs effets pouvaient être complètement différents, notamment si elles n'étaient pas prises pour traiter des troubles médicaux spécifiques. Plusieurs accidents sont survenus au début des années 90 parmi les cyclistes professionnels, tous dus, croit-on, à la prise d'EPO. On sait que si elle est prise par des personnes saines, le créneau entre l'effet sur la performance et la mort est très réduit, alors que ceux qui ont des raisons médicales de faire appel à l'EPO bénéficient d'un créneau beaucoup plus large. Ceux qui consommaient cette substance à



l'époque prenaient donc des risques énormes et, en conséquence, certaines personnes sont mortes. M. LeMond a-t-il l'impression que les sportifs avaient compris qu'ils jouaient avec leur vie ?

M. LEMOND explique que l'un des cyclistes qui a succombé était marié à une Américaine, amie de son épouse. Elle a appelé sa femme pour lui annoncer que son mari était décédé dans son sommeil. L'équipe a refusé de lui transmettre les résultats de l'autopsie en lui disant qu'un virus lui avait ravagé le cœur. C'est le type de mensonges qui était proféré et la confusion était grande à l'époque. L'idée que tous les cyclistes du peloton savaient à quoi s'en tenir sur l'EPO et ses effets sur la performance était fautive. C'est seulement grâce à des informations sur la situation à ce moment-là que l'on peut se rendre compte de ce qui se passait.

Lorsqu'il a perdu le Tour de France en 1991, il s'est dit qu'il devenait vieux. Quelle que soit la manière dont il s'entraînait ou ce qu'il mangeait, il était battu dans toutes les courses. Il avait l'une des consommations d'oxygène à l'effort ( $VO^2$  MAX) naturelles les plus élevées de tous les cyclistes et cela ne comptait plus. Aujourd'hui, tout le monde le sait, si les sportifs ne prennent pas de l'EPO durant les trois semaines du Tour de France, leur hémocrite descend de 10 à 15 %. Donc, même en bénéficiant du  $VO^2$  MAX les plus élevées au début du Tour de France, à la longue ce n'était plus suffisant. En 1991, par exemple, dans la première semaine il était compétitif, mais dès la deuxième semaine il ne s'améliorait plus et dans la troisième semaine il était à peine capable de finir la course. C'est avec le procès Festina qu'il a appris cela et après avoir lu des livres. Et, quand il a compris, tout est devenu clair. La psychologie des sportifs doit être comprise. Ils ont peut-être 25 ans, mais ce sont des enfants qui ont l'habitude de faire ce qu'on leur dit. Il y a des exceptions. À seize ans, il s'est rendu en Europe, il y a voyagé seul, en Suisse, en France, en Belgique et en Pologne. Il s'est marié à 19 ans et s'y est installé au même âge. Heureusement, ses parents lui ont prodigué une éthique sérieuse. Un grand nombre de coureurs n'ont aucune maturité et sont facilement influençables par leurs entraîneurs et médecins.

Il se souvient avoir signé pour PDM en 1988 juste après son accident. C'était la seule équipe avec laquelle il avait eu des contacts. Au premier dîner qu'il a eu avec les directeurs de l'équipe, ils ont lui fait savoir qu'il lui faudrait une aide médicale et une supervision pour l'aider à revenir. Il pensait qu'il s'agissait de suivre un programme d'entraînement adapté. Neuf mois plus tard, il a découvert que cela signifiait un plan de dopage. La plupart de ces cyclistes qui donnaient l'impression d'être mûrs n'étaient que des enfants qui suivaient leur passion et étaient facilement proie aux mensonges et à la tricherie. Il a regardé ses coéquipiers lorsque son équipe a remporté le Tour de France en 1990. En tant qu'équipe, elle faisait plusieurs centaines de milliers de dollars par an. Deux ans plus tard, l'entraîneur avait licencié les coureurs ou réduit leur salaire de 60 à 70%. Ces gens là avaient des femmes et des enfants et ne savaient plus quoi faire. La plupart n'étaient jamais allés au collège et n'avaient pas de diplôme d'un lycée et ils étaient confrontés à un choix. La plupart ignoraient ce qu'ils feraient en quittant le cyclisme, alors ils ont capitulé et se sont mis au dopage.

Le fait est que lorsqu'il a appris que l'on ne pouvait pas faire le Tour de France en restant propre, il a répondu que si tout le monde venait en étant propre à une compétition de trois semaines, il y aurait bien un vainqueur. Il l'a fait en étant propre et il connaît beaucoup de cyclistes qui ont terminé dans les cinq premiers du Tour de France. Il sait parfaitement qu'ils étaient propres. Lui-même et des coéquipiers avaient fait partie d'une équipe suisse et leur entraîneur s'était fermement positionné contre l'usage de tout type de produit dopant à cause des conséquences. Ceci est arrivé après une période d'énormes problèmes pour le cyclisme. Il a eu de la chance de venir au cyclisme à un moment très opportun.

M. LARFAOUI revient sur le fait que M. LeMond a déclaré qu'il ne voulait pas que les FI conduisent les contrôles. Qui, selon lui, devrait les réaliser ?

M. LEMOND répond qu'il l'ignore. Cela pourrait représenter un objectif sur cinq ans, mais il y a des insinuations et des rumeurs de choses qui ne sont pas faites correctement, de favoritisme à l'égard de certains cyclistes, et, même si c'est faux, peut-être même n'y a-t-il aucun fondement quant au fait que des cyclistes ne seraient tout simplement pas contrôlés. Si cette atmosphère existe, cela signifie que les cyclistes n'ont pas confiance dans le système. Il faut donc retrouver cette confiance, et la seule façon d'y parvenir est de mettre en place un groupe neutre, indépendant, responsable des contrôles. Aux Etats-Unis, cela pourrait être USADA, peut-être le ministère de la Santé. Quelqu'un paie pour eux, que ce soit l'UCI ou l'IAAF, les ressources doivent bien venir de quelque part, mais elles devraient être affectées à des contrôles indépendants.

L'AMA fonctionne parce qu'elle est indépendante. Les FI pousseraient de hauts cris, notamment celles qui ont beaucoup d'argent en jeu, car elles ne souhaitent pas voir leur image ternie. Le tennis, par exemple, bénéficie d'une belle image et ne subit aucun des scandales que doit affronter le cyclisme. Ceci protège ses fonds, son marketing et ses sponsors, etc. mais un sport non transparent prédispose aussi aux tricheurs potentiels.

Il a observé la chaîne de responsabilité. Certains cyclistes expliquent qu'ils sont les sportifs les plus contrôlés du monde. Il courait environ 110 jours par an et était contrôlé à presque toutes les courses. Du temps où il courait, un sportif allait dans une caravane urinait dans un flacon, répartissait le flacon en deux échantillons, scellait les échantillons avec le timbre de l'UCI et un code barre. Puis les échantillons étaient envoyés au laboratoire. Il estime qu'il y a énormément de manipulation potentielle depuis le moment où le sportif produit l'urine jusqu'à l'arrivée au laboratoire. On en a des preuves en cyclisme. Et ce sont toutes ses rumeurs qui reviennent aux oreilles des cyclistes qui font qu'ils sont persuadés qu'ils ne bénéficient pas d'un terrain de jeu équitable, et c'est ce qui les pousse à continuer.

M. SCHONNING déclare qu'une équipe de cyclisme professionnel danoise a récemment décidé de réaliser son propre programme de contrôles du dopage, qui en prévoit un certain nombre auxquels les cyclistes doivent se soumettre au cours de leur entraînement. Cela vient s'ajouter aux programmes antidopage officiels réalisés par les ONAD, etc. Quel est le point de vue de M. LeMond sur un tel programme supplémentaire réalisé par une équipe ?

M. LEMOND répond que c'est comme un renard qui garderait des poules. Est-ce transparent ? À quel laboratoire les échantillons seront-ils envoyés ? Et pour quelles substances seront-ils contrôlés ? Les résultats seront-ils transmis en toute transparence et publiés ? Tant que cela restera de l'ordre du privé, l'équipe maintiendra les coureurs positifs à l'écart de la compétition. Il est sceptique quant à l'efficacité d'un tel programme. Néanmoins, la position suivie par l'UCI depuis juillet le rend très optimiste. Il lui semble que les directeurs de ces équipes se sont rendu compte qu'il y allait de leur survie. La seule chose en train de changer, c'est que cela menace leurs ententes avec leurs sponsors. Sinon rien ne changera jamais. Il ignore qui administre les contrôles du dopage au Danemark. Si c'est réalisé en privé au sein de l'équipe, il ne sait pas si cela peut être efficace, car il est certain qu'un grand nombre d'équipes réalisent leurs propres contrôles du dopage, mais plus pour s'en tirer avec le dopage que pour être transparentes et d'avoir à déclarer que leurs coureurs prennent des substances. Il est un peu sceptique comme il lui semble que tout le monde devrait l'être.

SIR CRAIG REEDIE déclare que l'AMA a probablement passé plus de temps que sur n'importe quel autre sujet à tenter d'harmoniser les pénalités après que des infractions pour dopage ont été identifiées. Il lui a semblé que M. LeMond serait satisfait de sanctions pénales. Quel serait son conseil ? Irait-il dans ce sens ou préfère-t-il des sanctions sportives ? L'une des difficultés de l'AMA est que dans certains pays les sportifs sont soumis à une suspension de deux ans, et dans d'autres ils sont sujets à des sanctions pénales et il n'est pas sûr que cela soit juste.

M. LEMOND considère que des accusations pour fraude et forçant les tricheurs à rendre les primes gagnées au cours de la période pourraient être étudiées. C'est une question d'équilibre. Récemment, un champion du monde de VTT a admis qu'il avait pris de l'EPO, car il s'est senti très coupable. Il a volontairement rendu son maillot au coureur arrivé deuxième, parce que sa conscience ne lui permettait pas de l'enfiler. Mais ce sportif a été diabolisé dans le cyclisme, alors qu'à son avis cette personne aurait dû recevoir une médaille. Il a été suspendu et licencié de son équipe.

Il apprécie le système pénal en Amérique où il est possible de négocier avec le juge sur les chefs d'accusation à retenir. Si on veut se dénoncer et devenir propre, on peut bénéficier d'une seconde chance et d'une mise à l'épreuve. Quant à la question des sanctions pénales, il se peut que ce ne soit pas le sportif que cela devrait toucher, mais les médecins. Son fils a souffert d'une déficience en hormone de croissance et il a subi un traitement durant plusieurs années. Il a du passer des examens et des contrôles par IRM pour être sûr qu'il n'y avait pas de cellules cancéreuses. Cela a été très sérieux. Il est choquant qu'il puisse exister un marché noir. C'est un acte illégal. Dès lors, pourquoi ne pas le pénaliser ? Ceux qui distribuent de l'héroïne et de la cocaïne sont pénalisés. Si c'est utilisé de manière illégale, c'est hors-la-loi. C'est ce que, modestement, il pense.

M. FETISOV explique qu'il a été un sportif lui-même durant des années et il sait qu'il est possible de gagner sans tricher. Est-ce que M. LeMond serait prêt à rester un jour de plus pour assister à la réunion du comité des sportifs de l'AMA le lendemain ?

M. LEMOND répond qu'il lui faudra téléphoner à son épouse, mais qu'il est sûr qu'elle le laissera rester.

## **10. Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT remercie le personnel pour son dur labeur et la superbe présentation du matériel, les membres du Comité exécutif pour leur participation et les interprètes d'avoir fait de leur mieux pour donner un sens à ces débats. Il déclare la réunion close.

### DÉCISION

Les prochaine réunions auront lieu selon le calendrier suivant : Comité exécutif : 12 mai 2007; Conseil de fondation : 13 mai 2007; Comité exécutif : 22 septembre 2007; Comité exécutif : 14 novembre 2007 (à confirmer); Conférence mondiale 2007 : 15, 16 et 17 novembre 2007; Conseil de fondation : 18 novembre 2007 (à confirmer).

La séance est levée à 16h05.

### POUR APPROBATION



**RICHARD W. POUND, QC**  
PRÉSIDENT DE L'AMA